

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

REP11/RVDF

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-quatrième session*

*Genève, Suisse, du 4 au 9 juillet 2011*

### RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DU

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

*Burlington, États-Unis d'Amérique*

*30 août – 3 septembre 2010*

NOTA : Le présent rapport contient la lettre circulaire Codex CL 2010/47-RVDF



- Dest. :** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées
- Exp. :** Secrétariat,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie
- Objet :** **Distribution du rapport de la dix-neuvième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (REP11/RVDF)**

Le rapport de la 19<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné lors de la 34<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 4-9 juillet 2011).

**PARTIE A : – QUESTIONS À ADOPTER À LA 34<sup>ÈME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Projet et avant-projet proposé de normes et textes apparentés aux étapes 8 ou 5/8 de la procédure**

**1. Avant-projet de LMR pour la narasine (tissus de porc) et la tilmicosine (tissus de poules/poulets et dindons) à l'étape 8 (voir REP11/RVDF par. 49 et Annexe III)**

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet du document susmentionné sont invités à les envoyer par écrit, *de préférence par courrier électronique*, au Secrétaire, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), , fax : +39 06 57054593) **au plus tard le 15 mars 2011.**

**PARTIE B – APPEL D'OBSERVATIONS À L'ÉTAPE 3**

**2. Avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (tableau C, Annexe B des Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL 71-2009)(voir REP11/RVDF par. 140 et Appendice VII)**

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet du document susmentionné sont invités à les envoyer par écrit, *de préférence par voie électronique*, au U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture, Room 4861, South Building, 14<sup>th</sup> Independence Avenue, S.W., Washington DC 20250, USA (fax : 1 202 720 3157; email : [CRVDF-USSEC@fsis.usda.gov](mailto:CRVDF-USSEC@fsis.usda.gov)), et à envoyer une copie de leurs observations au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email: [Codex@fao.org](mailto:Codex@fao.org), fax : +39 06 57054593) **au plus tard le 15 mars 2011.**

**PARTIE C – APPEL D'OBSERVATIONS**

**3. Amendements proposés aux Principes de l'analyse de risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (voir RAPPORT RVDF/19, par. 12 et Appendice VII);**

**4. Amendements proposés au mandat du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) (voir REP11/RVDF par. 113 et Annexe VIII.)**

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à les envoyer par écrit, *de préf. par voie électronique*, au U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture, Room 4861, South Building, 14<sup>th</sup> Independence Avenue, S.W., Washington DC 20250, USA (fax : +1 202 720 3157; email :

[USSEC@fsis.usda.gov](mailto:USSEC@fsis.usda.gov)), et à envoyer une copie de leurs observations au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email: [Codex@fao.org](mailto:Codex@fao.org), fax : +39 06 57054593) **au plus tard le 30 novembre 2011.**

## Table des matières

|  |                   |
|--|-------------------|
| RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS .....  | page v            |
| LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT .....  | page vii          |
| RAPPORT DE LA 19 <sup>ÈME</sup> SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS<br>DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS .....  | page 1            |
| ÉTAT SOMMAIRE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX .....   | page 22           |
|  | <i>Paragraphe</i> |
| Introduction .....   | 1 - 3             |
| Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....   | 4 - 7             |
| Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autre comités<br>et groupes de travail du Codex (point 2 de l'ordre du jour) .....  | 8 - 19            |
| Questions soulevées par la FAO et l'OMS (point 3 de l'ordre du jour) .....   | 20 - 30           |
| Rapport sur les activités de l'OIE, y compris l'harmonisation des critères techniques pour<br>l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH) (point 4 de l'ordre du jour) .....  | 31 - 36           |
| Avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires (à l'étape 7)<br>(point 5 de l'ordre du jour) .....   | 37 - 49           |
| Document de travail sur les méthodes d'analyse pour les résidus de médicaments<br>vétérinaires dans les aliments (Point 6 de l'ordre du jour) .....  | 50 - 67           |
| Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA<br>(point 7 de l'ordre du jour) .....  | 68 - 67           |
| Facteurs liés à l'établissement des DJA et processus de recommandation des LMR<br>(point 8 de l'ordre du jour) .....   | 87 - 101          |
| Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires<br>non assortis de DJA ou de LMR (point 9 de l'ordre du jour) .....  | 102 - 118         |
| Document de travail sur l'utilisation des médicaments vétérinaires en apiculture<br>(point 10 de l'ordre du jour) .....  | 119 - 132         |
| Document de travail sur le plan d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits<br>d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique<br>(point 11 de l'ordre du jour) .....   | 133 - 140         |
| Autres questions et travaux futurs (point 12 de l'ordre du jour) .....   | 141 - 145         |
| Défis actuels du CCRVDF et solutions (point 12a de l'ordre du jour) .....  | 146 - 150         |
| Date et lieu de la prochaine session (point 13 de l'ordre du jour) .....   | 151               |
| <b>Annexe I :</b> Liste de participants .....  | page 23           |
| <b>Annexe II :</b> Amendements proposés aux Principes d'analyse des risques appliqués par le<br>Comité du Codex aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments .....  | page 38           |
| <b>Annexe III :</b> Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires<br>(à l'étape 8 de la procédure d'élaboration) .....  | page 39           |
| <b>Annexe IV :</b> Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments<br>vétérinaires (à l'étape 7 de la procédure d'élaboration) .....   | page 40           |
| <b>Annexe V :</b> Document de projet concernant des nouveaux travaux sur la révision des directives<br>CAC/GL 71-2009 afin d'inclure une annexe sur les critères de performance des<br>méthodes d'analyse de résidus multiples de médicaments vétérinaires ..... | page 41           |
| <b>Annexe VI :</b> Projet de liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou réévaluer en priorité<br>par le JECFA .....   | page 45           |
| <b>Annexe VII :</b> Avant-projet du tableau C « Produits d'animaux aquatiques » tiré du document<br>CAC/GL 71-2009 (à l'étape 3 de la procédure) .....   | page 47           |

**Annexe VIII** : Modifications proposées au mandat du comité du codex sur les résidus de  
médicaments vétérinaires dans les aliments ..... page 48

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La dix-neuvième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments est parvenue aux conclusions suivantes :

### Questions à adopter à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius

#### **Avant-projets de normes et textes apparentés à faire adopter à l'étape 8 de la procédure**

Le Comité a transmis :

- Les avant-projets de LMR pour la narasine dans les tissus de porc et pour la tilmicosine dans les tissus de poules/poulets et de dindons pour adoption à l'étape 8 (par. 49 et Annexe III);

#### **Autres questions pour approbation (nouveaux travaux)**

Le Comité a transmis :

- Un document de projet sur les nouveaux travaux relatifs à l'élaboration de directives sur les critères de performance des méthodes d'analyse multi-résidus à annexer aux *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) (par. 65 et Annexe V);
- La liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA (para. 83 et Annexe VI);

#### **Autres questions (à titre d'information)**

Le Comité a convenu de :

- Faire circuler les amendements proposés aux *Principes d'analyse des risques du CCRVDF* pour observations et examen à la prochaine session (par. 12 et Annexe II);
- Garder les LMR proposées pour la narasine dans les tissus de bovin à l'étape 7 afin qu'elles puissent être examinées plus à fond à la lumière de l'évaluation de la méthode analytique par le JECFA (par. 43 et Annexe IV);
- Réviser les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* et la *Politique d'évaluation des risques pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires* en concentrant les efforts sur la révision de la section 3.2 « Évaluation des options de gestion des risques » (par. 101); Élaborer des recommandations pour la gestion des risques et la communication des risques dans le cas des médicaments vétérinaires pour lesquelles aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA, soit du fait de risques spécifiques pour la santé humaine ou du manque d'information (par. 116); et d'envisager le « formulaire de préoccupation » utilisé par le CCPR (par. 18);
- Ne pas réviser la définition du terme « danger » (par. 16);
- Envisager l'élaboration d'une politique pour l'extrapolation des LMR à d'autres espèces et à d'autres tissus (par. 78);
- Continuer de maintenir la base de données sur les LMR requises par les pays en développement (par. 87);
- Réitérer la demande à la FAO et à l'OMS visant à convoquer une consultation d'experts sur l'évaluation de l'exposition (par. 100);
- Distribuer pour observations l'amendement au mandat du CCRVDF (par. 113 et Annexe VIII);
- Élaborer des recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA en raison de préoccupations spécifiques liées à la santé de l'homme (par. 116);
- Élaborer une politique pour l'établissement de LMR ou d'autres limites dans le miel (par. 131).
- Distribuer pour fins d'observations à l'étape 3 le document de travail sur les plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (tableau C, Appendice B du document CAC/GL 71-2009) (par. 140 et Annexe VII.);

**Questions provenant d'autres comités et groupes de travail du Codex**

Le Comité a convenu de :

- Demander l'avis des autres comités pertinents, comme le Comité sur les résidus de pesticides, sur la possibilité de convoquer une consultation d'experts afin de fournir des conseils scientifiques sur l'analyse multi-résidus, en tenant compte des avancées de la technologie et de la recherche scientifique (par. 64).

### LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT

|           |  |
|-----------|--|
| DJA       | Dose journalière acceptable  |
| AGISAR    | Groupe consultatif sur la surveillance intégrée de l'antibiorésistance (Advisory Group on Integrated Surveillance of Antimicrobial Resistance (OMS)) |
| CCA       | Commission du Codex Alimentarius   |
| CAC/GL    | Commission du Codex Alimentarius / Directives  |
| CCPG      | Comité du Codex sur les principes généraux   |
| CCPR      | Comité du Codex sur les résidus de pesticides  |
| CCRVDF    | Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments  |
| CL        | Lettre circulaire  |
| CRD       | Document de conférence   |
| CRP       | Projet de recherche coordonné  |
| AJE       | Apport journalier estimé   |
| EHC       | Critères de santé environnementale   |
| EMPRES    | Systèmes de prévention des urgences  |
| UE        | Union européenne   |
| FAO       | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture  |
| GEMS/Food | Système mondial de surveillance – Surveillance de la contamination des aliments et programme d'estimation  |
| GFN       | Global Foodborne Infections Network  |
| GIFSA     | Initiative globale pour les avis scientifiques en matière d'alimentation   |
| AIEA      | Agence internationale de l'énergie atomique  |
| JECFA     | Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires   |
| LMR       | Limite maximale de résidus   |
| LMRMV     | Limite maximale de résidus de médicaments vétérinaires   |
| OIE       | Organisation mondiale de la santé animale  |
| PVS       | Performance, Vision et Stratégie   |
| RILAA     | Red Interamericana de Laboratorios de Analisis de Alimentos (Réseau inter-Amériques des laboratoires d'analyse d'aliments)                           |
| AJT       | Apport journalier tolérable  |
| AJMT      | Apport journalier maximal total  |
| TTC       | Seuil de toxicité  |
| UNIDO     | Organisation des Nations unies pour le développement industriel  |
| USA       | États-Unis d'Amérique  |
| VICH      | Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques s'appliquant à l'enregistrement des produits pharmaceutiques vétérinaires   |
| WGAPFS    | Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (OIE)  |
| OMS       | Organisation mondiale de la santé  |



## INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) a tenu sa 19<sup>ème</sup> session à Burlington, au Vermont (États-Unis d'Amérique) du 30 août au 3 septembre 2010, à l'aimable invitation du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le D<sup>r</sup> Steven Vaughn, directeur du Bureau d'évaluation des nouveaux médicaments vétérinaires à l'Administration des aliments et drogues, Center for Veterinary Medicine, a présidé la session. Ont assisté à la Session 172 délégués représentant 56 pays membres, une organisation membre et les observateurs de 5 organisations internationales, dont la FAO et l'OMS. La liste des participants, y compris les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La Session a été inaugurée par M. Roger Allbee, ministre de l'Agriculture de l'État du Vermont, qui a accueilli les délégués et informé le Comité que l'agriculture était la principale activité économique de l'État du Vermont en fait de production et d'exportation, et que l'élaboration de normes alimentaires étaient très importante pour l'accroissement de la production et la facilitation des échanges à l'échelle nationale et internationale. M. Allbee a reconnu que le Comité avait du pain sur la planche et a souhaité bonne chance aux délégués dans leurs délibérations. M. Jim Douglas, gouverneur de l'État du Vermont, s'est également adressé aux délégués. Il a mentionné qu'en dépit de l'importance accordée dans l'État du Vermont aux aliments produits localement, l'attention croissante accordée à la salubrité des aliments à l'échelle internationale avait d'importantes retombées économiques sur la production alimentaire dans la région. Le président du Comité a rappelé l'importance des travaux pour les pays en développement en particulier, et a invité les délégués à aborder tous les points à l'ordre du jour en gardant cette importante mission à l'esprit.

### Répartition des compétences<sup>1</sup>

3. Le Comité a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne (CE) et ses États membres, conformément au paragraphe 5, règle II du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le CRD 1.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

4. La délégation du Costa Rica a proposé d'examiner la limite de détection à appliquer dans le cas de médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA ou LMR n'existe et qui ne sont pas autorisés, car l'absence d'interprétation commune de la tolérance zéro a suscité des difficultés liées aux inspections, et elle pourrait créer des difficultés au chapitre des échanges si la méthode et les limites de détection appliquées dans différents pays diffèrent. Après discussion, il a été convenu d'examiner cette question au point 9 de l'ordre du jour.

5. Afin de faciliter les débats sous le point 6, il a été convenu de constituer un groupe de travail intra-session pour traiter des méthodes d'analyse; ce groupe sera présidé par les délégations du Royaume-Uni et du Canada et communiquera en anglais, en français et en espagnol. Afin de laisser du temps aux délégués pour examiner le rapport de ce groupe de travail, le Comité a décidé d'ordonner les points de l'ordre du jour comme suit : Points 1 à 5, 10, 11, 7, 8, 9, 6, 12 et 13.

6. Suite à ces modifications, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire à titre d'ordre du jour de la Session.

7. Prenant acte des demandes de certaines délégations d'examiner les questions liées à la capacité des pays en développement à effectuer des recherches en ce qui concerne les travaux du Comité et à appliquer ses recommandations au niveau national, le Comité a mentionné que ces questions pourraient être considérées lors de l'examen des activités de la FAO et de l'OMS, au point 3, et des activités de l'OIE, au point 4.

---

<sup>1</sup> CRD 1 Ordre du jour annoté - Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres)

<sup>2</sup> CX/RVDF 10/19/1, CRD 9 (Observations du Japon); CRD 12 (Observations de Panama)

## QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>3</sup>

8. Le Comité a mentionné que plusieurs des questions avaient simplement un but informatif ou qu'elles seraient discutées sous les points pertinents de l'ordre du jour, et a traité de certains points de l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

### Commission du Codex Alimentarius (33<sup>ème</sup> session)

9. Le Comité a rappelé que tout en tenant compte des travaux futurs sur l'alimentation animale, la Commission avait demandé aux comités pertinents de revoir leurs politiques et leurs principes d'analyse des risques quant à leur applicabilité à l'alimentation animale, et qu'elle avait demandé en particulier au Comité d'examiner les modifications aux *Principes d'analyse de risques appliqués par le CCRVDF* présentés à l'Appendice 1 du document de travail.

10. La délégation du Japon a exprimé l'avis que les actuels *Principes d'analyse de risques* étaient convenaient pour ce qui est de permettre au Comité d'aborder l'alimentation des animaux dans le cadre de son mandat et qu'il n'était donc pas nécessaire de les modifier. Une autre délégation s'opposait à la révision du texte à ce stade car cette question nécessitait un examen plus approfondi.

11. Plusieurs délégations ont appuyé l'amendement relatif aux aliments du bétail afin de refléter la prise en considération des difficultés liées à l'alimentation des animaux dans le cadre des travaux du Comité. Le Comité a convenu de modifier le paragraphe 1a) de l'Annexe 1, tel que proposé par l'Union européenne, à des fins de clarification.

12. Après discussion, le Comité a reconnu qu'il ne serait pas possible de finaliser le texte révisé durant la présente session et a convenu de faire circuler les amendements proposés aux *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*, tels que présentés dans l'Annexe II, pour observations et examen à la prochaine session.

### Comité sur les principes généraux (26<sup>ème</sup> session)

#### Principes de l'analyse de risques

13. Le Secrétariat a rappelé que le Comité sur les Principes généraux avait convenu de confier l'examen des politiques d'analyse de risques des comités du Codex (CL 2010/1-GP) aux comités concernés et qu'il avait achevé l'Activité 2.1 du Plan stratégique *Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents*. Il incombe au Comité de décider comment aborder l'activité 2.2 *Examiner les principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents*, qui était une activité indépendante, bien qu'elle puisse prendre en compte les recommandations formulées dans le cadre de l'activité 2.1.

14. Tout en reconnaissant que des divergences existaient par rapport aux *Principes de travail pour l'analyse des risques*, plus généraux, plusieurs délégations ont exprimé l'avis que les Principes d'analyse des risques actuellement appliqués par le Comité ne devraient pas être révisés car ils répondent adéquatement aux besoins d'analyse des risques attribuables aux résidus de médicaments vétérinaires.

15. Le Comité a mentionné que d'autres questions liées à l'analyse de risque seraient débattus sous les points 8 et 9 et qu'elles pourraient nécessiter des examens spécifiques des principes d'analyse des risques, et a donc convenu de reporter la décision générale jusqu'à l'examen de ces questions (*voir* points 8, 9 et 12 de l'ordre du jour).

#### Définition du terme « danger »

16. Le Comité a examiné la demande transmise par le CCGP concernant la révision de la définition du terme « danger » dans le Manuel de procédure. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que la définition

---

<sup>3</sup> CX/RVDF 10/19/2; CRD 9 (Observations du Japon); CRD 12 (Observations de Panama)

actuelle convenait dans le contexte de l'analyse des risques présentés par les résidus de médicaments vétérinaires et ont mentionné que la question posée par le CCGP était plutôt du ressort de la nutrition, et qu'il serait donc plus approprié de la présenter dans le contexte de l'analyse des risques appliquée aux questions de nutrition. Le Comité a donc convenu que la définition actuelle du terme « danger » ne devrait pas être révisée.

#### **Comité exécutif (64<sup>ème</sup> session)**

17. Lorsqu'il a examiné la rapidité d'élaboration des normes du Codex, le Comité exécutif a recommandé que le CCRVDF envisage d'utiliser un formulaire de préoccupations, à l'instar du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR); qu'il se conforme aux énoncés de principes concernant le rôle des sciences, en particulier l'énoncé 4, et qu'il encourage les détenteurs de données, par le biais des organismes de réglementation respectifs, de soumettre ces données.

18. Le Comité a débattu du formulaire de préoccupation utilisé par le CCPR et a décrit les situations dans lesquelles ce formulaire avait été utilisé. Certaines délégations ont signalé que l'utilisation d'un formulaire de préoccupation était justifiée pour faciliter le processus du CCPR, en raison du nombre élevé de LMR à l'étude. Toutefois, compte tenu du nombre limité de LMR à l'étude dans le cadre du CCRVDF, les questions en suspens pourraient être traitées au cas par cas selon la procédure actuelle, par le biais des observations et de l'interaction avec le JECFA. D'autres délégations ont fait observer que l'utilisation de ce formulaire n'avait pas de rapport avec le nombre de LMR à l'étude mais qu'elle permettait d'assurer que l'avancement des LMR ne puisse être retardé par des objections de dernière minute durant la session; ces délégations ont proposé d'utiliser le formulaire à titre d'essai. Étant donné que l'utilisation du formulaire de préoccupation a été décrite dans les principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR, le Comité a convenu qu'une approche similaire devrait être adoptée pour les résidus de médicaments vétérinaires. Il a donc été convenu que l'examen du formulaire de préoccupation serait intégré aux travaux sur la révision des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* (voir également le point 12).

19. Le Comité a pris note des autres recommandations du Comité exécutif.

#### **QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>**

20. La secrétaire du JECFA de la FAO a fourni de l'information sur le processus et les conclusions de l'évaluation des résidus de ractopamine dans les tissus de porc, tel que demandé lors de la 32<sup>ème</sup> session et présenté à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission, et qui avait été publiée dans un addendum sur les résidus de chlorhydrate de ractopamine dans la monographie JECFA de la FAO n° 9.

21. En référence au document CX/RVDF 09/18/3, les représentants de la FAO et de l'OMS ont renseigné le Comité sur les activités menées par ces deux organisations dans le domaine de la communication au Codex et aux pays membres d'avis scientifiques pertinents pour le Comité ainsi que des autres activités qui intéressent ce dernier.

22. La représentante de la FAO a également présenté de l'information sur la création récente d'un programme de prévention et d'alerte précoce en cas d'urgence liée la sécurité sanitaire des aliments (EMPRES-Sécurité alimentaire) au titre de son Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire (santé animale et végétale). Le but principal de ce programme est de répondre aux demandes récentes des pays concernant de l'assistance technique pour la gestion des situations d'urgence liées à la sécurité alimentaire, en mettant l'accent sur le dépistage précoce ainsi que sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention rapide.

23. Le Comité a parlé du besoin accru exprimé par la FAO et l'OMS en ce qui concerne le financement extra-budgétaire requis pour mettre en œuvre des activités liées à la production et à la diffusion d'avis scientifiques et qu'à cet égard, la FAO avait adopté une stratégie quadriennale pour 2010-2013 relativement à l'Initiative globale pour les avis scientifiques en matière d'alimentation (la GIFSA); les pays intéressés à

---

<sup>4</sup> CX/RVDF 10/19/3; CX/RVDF 10/19/3 Add. 1; CRD 12 (Observations de Panama)

soutenir financièrement cette stratégie sont invités à consulter l'information sur ses objectifs et ses priorités, qui est publiée en plusieurs langues.

24. La FAO et l'OMS ont récemment terminé la révision des critères de santé environnementale pour les principes et les méthodes d'évaluation des risques présentés par les produits chimiques dans les aliments. Le document « EHC 240 » est disponible sur le Web : <http://www.who.int/ipcs/food/principles/en/index.html>. Les chapitres 6 et 8, qui traitent respectivement de l'évaluation de l'exposition alimentaire et de l'établissement de limites maximales pour les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, sont particulièrement pertinents pour la présente réunion du Comité.

25. Le représentant de l'OMS a renseigné le Comité sur les activités du programme GEMS/Food de l'OMS, lequel recueille des données sur la présence de produits chimiques dans les denrées alimentaires et sur la consommation alimentaire partout dans le monde. Les données sur la consommation d'aliments pouvant éventuellement servir à évaluer l'innocuité des médicaments vétérinaires comprennent des groupes d'aliments basés sur les bilans alimentaires de la FAO et des données sur la consommation d'aliments individuels devant être fournis par les États membres.

26. Le représentant de l'OMS a renseigné le Comité sur les activités des deux programmes de l'OMS relatifs à la surveillance continue et au contrôle de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire : (i) le réseau « Global Foodborne Infections Network » (GFNI) contribue depuis l'an 2000 à renforcer les capacités de surveillance des maladies d'origine alimentaire, y compris la résistance aux antimicrobiens; et (ii) le Groupe consultatif sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR), établi en décembre 2008 afin de soutenir les efforts de l'OMS dans le domaine de la promotion d'une approche intégrée pour l'utilisation des antimicrobiens et la surveillance de l'antibiorésistance chez les animaux, dans les aliments et chez l'homme. Le Comité a également été mis au fait des activités en cours dans les quatre sous-comités (SC) de l'AGISAR : le SC de surveillance de l'utilisation; le SC de surveillance de la résistance antimicrobienne; le SC chargé du renforcement des capacités et des projets pilotes nationaux; le SC chargé du développement de logiciels et de la gestion des données.

#### **Information de la FAO/IAEA sur les activités du sous-programme de la protection de l'alimentation et de l'environnement en ce qui concerne les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments**

27. Le représentant de l'IAEA a fait un survol des activités de la Division mixte FAO/IAEA sur les techniques nucléaires dans les aliments et l'agriculture qui sont susceptibles d'intéresser le CCRVDF, telles que présentées dans le document CX/RVDF 10/19/3-Add.1. Le Comité a été renseigné sur le renforcement de cette Division dans la foulée du processus de réforme de la FAO et sur les progrès accomplis dans le projet de recherche coordonnée (PRC) sur les méthodes d'analyse, dans le but de renforcer les programmes nationaux de contrôle des résidus, dans les domaines prioritaires et ceux qui préoccupent les pays en développement. Le PRC a également permis d'étudier les sources de composés antimicrobiens naturels susceptibles d'influencer le cadre réglementaire visant les résidus de médicaments vétérinaires. La Division mixte a mis sur pied un PCR destiné à aider les laboratoires des États membres à mettre au point des techniques d'analyse fiables afin de déterminer la provenance des aliments par le biais de l'évaluation de la composition isotopique et élémentaire des denrées alimentaires.

28. Le Comité a mentionné que l'IAEA continue d'aider les pays en développement à implanter des laboratoires nationaux et régionaux d'analyse des résidus par le biais des projets de coopération technique.

29. Le représentant de l'IAEA a renseigné le Comité sur les travaux menés de concert avec la FAO, l'ONUDI et l'IFAH afin d'éliminer les difficultés liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires contrefaits et de mauvaise qualité et d'élaborer des protocoles pour le contrôle/assurance de la qualité des produits trypanocides et d'autres médicaments vétérinaires.

30. Le Comité a mentionné qu'en ce qui concerne les débats sur les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (voir le point 6 de l'ordre du jour) et les efforts de renforcement de la capacité des pays en développement pour ce qui est de cerner et de mettre en œuvre des méthodes appropriées à l'appui de plans de surveillance des résidus, la Division mixte inclurait dans ses pages Web une

base de données sur les méthodes et les protocoles développés et validés dans le cadre de ses activités, qu'elle présentera au Comité en prévision de la prochaine réunion.

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES TECHNIQUES POUR L'ENREGISTREMENT DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH) (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>**

31. L'observateur de l'OIE, se référant au document CX/RVDF 10/19/4, a attiré l'attention du Comité sur les quatre principaux points ayant un lien avec les travaux du CCRVDF : la coopération entre l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius; les activités de l'OIE visant à améliorer la capacité d'agir de ses membres; la résistance antimicrobienne; et l'OIE et les activités de la VICH.

32. En ce qui concerne le premier point, l'observateur a parlé des activités en cours et à venir du Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production (WGAPFS), auquel siègent également des experts du Codex, de la FAO et de l'OMS. Il a ensuite décrit le programme de travaux de ce GT pour 2010.

33. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'observateur a souligné que l'OIE considérait la gouvernance liée aux médicaments vétérinaires comme une priorité dans le domaine de la santé animale et de la santé publique. Le renforcement des actions dans ce domaine a débuté par l'adoption de la Résolution n° 25 sur les produits vétérinaires, durant la Session générale de l'OIE, en mai 2009. Le cinquième Plan stratégique (2011-2016) adopté par l'OIE en mai 2010 comprend de nouveaux champs d'action, en particulier la bonne gouvernance des services vétérinaires et le renforcement des capacités et de l'infrastructure des services vétérinaires, y compris la législation vétérinaire et plus généralement les liens entre la santé animale, la salubrité des aliments la sécurité alimentaire. Les médicaments vétérinaires font partie de ce Plan car ils sont considérés comme des outils indispensables pour toute politique efficace en matière de santé et de bien-être animal.

34. L'observateur a renseigné le Comité sur la mise en œuvre de l'évaluation des services vétérinaires (outils PVS de l'OIE), la poursuite du programme de jumelage de laboratoires, sur la session de formation au sujet des points focaux pour les médicaments vétérinaires et les conférences régionales organisées dans le domaine des médicaments vétérinaires.

35. Concernant la résistance antimicrobienne, l'observateur a présenté des renseignements sur les activités courantes et à venir et a souligné la collaboration entre la FAO, l'OMS et l'OIE en faveur de la santé animale et de la santé publique.

36. En ce qui concerne la coopération entre la VICH et l'OIE, le Comité a été mis au courant des résultats obtenus par les comités directeurs de la VICH et de la publication des directives de cette dernière, notamment l'avant-projet de Directives sur le métabolisme et la cinétique des résidus. Le Comité a également été informé des résultats de la quatrième conférence publique de la VICH (VICH4), tenue en juin au siège de l'OIE à Paris, et des efforts consentis afin de d'étendre la portée de la VICH à l'ensemble du monde, dans le but de promouvoir une compréhension plus complète des normes VICH et de favoriser l'harmonisation des exigences d'homologation et l'utilisation efficace des ressources.

**AVANT-PROJETS DE LMR POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (à l'étape 7) (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

**Narasine**

37. Le Comité a rappelé que lors de sa 18<sup>ème</sup> session, les LMR proposées pour la narasine dans les tissus de poulet avaient été transmises à la 32<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 5/8. Les autres

<sup>5</sup> CX/RVDF 10/19/4; CRD 12 (Observations de Panama)

<sup>6</sup> ALINORM 09/32/31 Annexe IV; CX/RVDF 10/19/5 (Observations de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de l'IFAH); CX/RVDF 10/19/5 Add.1 (Observations des Philippines); CRD 5 (Observations du Kenya); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 16 (Observations du Nigéria); CRD 19 (Observations de l'Indonésie)

LMR proposées (dans les tissus de porc et de bovin) ont été avancées à l'étape 5 afin d'accorder plus de temps pour leur examen<sup>7</sup>.

38. La délégation de l'Union européenne n'a pas de préoccupations au sujet des LMR proposées pour la narasine dans les tissus de bovins et de porcs parce que les LMR proposées ne créent pas de difficultés du point de vue toxicologique. Par contre, la délégation a réitéré ses préoccupations concernant les LMR proposées, du fait que la narasine est utilisée chez les bovins et les porcs principalement pour stimuler la croissance, et que l'Union européenne n'autorise pas l'utilisation des médicaments vétérinaires à des fins non thérapeutiques. Cette position a été appuyée par les délégations de la Norvège et de la Suisse.

39. La délégation du Nigéria n'a pas appuyé l'avancement des LMR proposées en raison du risque lié à l'utilisation de ce médicament chez les animaux dans le but d'accroître la résistance aux antimicrobiens. À cet égard, le Secrétariat du JECFA a expliqué que la narasine est métabolisée et que les métabolites présentent peu ou pas d'activité microbiologique; en outre, la narasine était présente en très faible quantité dans le foie, le tissu cible. En outre, la DJA de la narasine est fondée sur un critère toxicologique et non sur un critère microbiologique.

40. D'autres délégations ont appuyé l'avancement des LMR proposées à l'étape 8.

41. Le Comité a également rappelé que les LMR proposées pour la narasine dans les tissus de bovin étaient temporaires, pour cause d'absence de méthode d'analyse validée. À cet égard, il a été mentionné que cette méthode serait disponible pour l'évaluation par le JECFA à la prochaine réunion de ce dernier (voir le point 7 de l'ordre du jour).

42. Le Comité a convenu de transmettre les LMR proposées pour la narasine dans les tissus de porc à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 8. Les délégations de l'Union européenne, du Nigéria, de la Norvège et de la Suisse ont exprimé leur réserve au sujet de cette décision.

43. Le Comité a en outre convenu de garder les LMR proposées pour la narasine dans les tissus de bovin à l'étape 7 afin qu'elles puissent être examinées plus à fond à la lumière de l'évaluation de la méthode analytique par le JECFA.

### **Tilmicosine**

44. Le Comité a rappelé que lors de sa 18<sup>ème</sup> session, il avait été convenu d'avancer les LMR applicables à la tilmicosine dans les tissus de poulet et de dindon à l'étape 5, étant entendu que, si la Communauté européenne ne présentait aucune nouvelles données pour justifier une réévaluation par le JECFA, les LMR seraient avancées à l'étape 8 lors de sa prochaine session<sup>8</sup>.

45. La délégation de l'Union européenne a déclaré qu'elle pourrait appuyer les LMR proposées pour la tilmicosine après avoir examiné les nouvelles données scientifiques indiquant que les LMR proposées pour la tilmicosine ne présentent pas de problème pour la sécurité des consommateurs car l'AJMT calculée en utilisant les LMR proposées se situait en deçà de la DJA qui serait établie à l'aide des nouvelles données.

46. D'autres délégations ont appuyé l'avancement des LMR proposées.

47. Le Comité a également mentionné que, en raison du manque de données, le JECFA n'a pas été en mesure de recommander de LMR pour la tilmicosine dans les œufs, et qu'une telle demande serait consignée dans la banque de données des médicaments présentant un intérêt potentiel et qui sont soumis par les pays en développement (voir le point 6 de l'ordre du jour).

48. Le Comité a convenu de transmettre les LMR proposées pour la tilmicosine dans les tissus de poulet et de dinde à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 8.

---

<sup>7</sup> ALINORM 09/32/31 parr. 65-66 et Annexe IV

<sup>8</sup> ALINORM 09/32/31 par. 72 et Annexe IV

## **État d'avancement des avant-projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires**

49. Les avant-projets de LMR à présenter à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption à l'étape 8 sont joints dans l'Annexe III. Les avant-projets de LMR retenus à l'étape 7 sont joints dans l'Annexe IV.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

50. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait décidé de constituer un groupe de travail électronique pour préparer un document de discussion traitant de plusieurs questions liées aux méthodes d'analyse. Le Comité a examiné les recommandations du document de discussion point par point, en tenant compte des résultats des discussions du groupe de travail intra-session présidé par le Canada et le Royaume-Uni, tel que présentés dans le CRD 21. Le Comité a formulé les observations et recommandations suivantes.

#### **Recommandations sur l'évaluation des méthodes d'analyse fournies par le JECFA**

51. Le Comité a examiné les recommandations a) à e) du paragraphe 3 du document de discussion.

52. En se basant sur la recommandation a), le Comité a préconisé que les futures évaluations du JECFA tiennent compte des directives visant la validation de laboratoire unique adoptée à la 32<sup>ème</sup> session de la Commission, reconnaissant que d'autres possibilités existent et que les évaluations effectuées par le JECFA ne devraient pas être limitées par des recommandations normatives.

53. En ce qui concerne la recommandation b), suggérant que le JECFA souhaitera peut-être accroître la représentation d'experts pour l'évaluation des méthodes d'analyse, le Secrétariat du JECFA a rappelé que la compétence des experts a été utilisée de la meilleure façon possible aux fins des évaluations. La délégation du Japon, a signalé dans une observation d'ordre général que ces suggestions ont été utiles, mais que le Comité ne devrait pas soumettre de demandes trop normatives au JECFA et qu'il devrait se concentrer davantage sur son rôle dans l'examen des méthodes, comme le prévoit son mandat.

54. Certaines délégations, tout en reconnaissant la compétence des experts, ont précisé qu'il pourrait être nécessaire d'harmoniser les procédures en ce qui concerne le traitement des données lors de l'évaluation des méthodes d'analyse. Le Comité a donc recommandé que le JECFA envisage d'appliquer les critères de manière plus uniforme pour l'évaluation des méthodes d'analyse.

55. Le Comité a examiné la recommandation c) selon laquelle, du fait que les normes applicables aux résidus marqueurs ne sont pas accessibles par défaut aux laboratoires d'analyse, le JECFA peut tenir compte de ce fait lors du choix des résidus marqueurs, en particulier pour les médicaments vétérinaires qui ne sont plus sous brevet et qui ne sont pas disponibles dans le commerce.

56. Le Secrétariat du JECFA a indiqué que les critères de sélection des résidus marqueurs ont été précisés dans le document EHC 240 et qu'ils dépendent de la nature du composé et du métabolisme chez les espèces concernées, mais qu'ils n'ont pas de rapport avec la disponibilité des normes. Certaines délégations ont néanmoins appuyé cette recommandation, et le Comité a décidé de la garder.

57. Le Comité a appuyé la recommandation d) et a convenu qu'aucune autre évaluation experte des méthodes d'analyse recommandées par le JECFA n'était requise par le CCRVDF. Le Comité a également rappelé sa décision antérieure selon laquelle le JECFA devrait être chargé d'examiner les méthodes d'analyse des composés, décision qui figurait à l'ordre du jour de sa 15<sup>ème</sup> session (1998) et qui s'appliquait à partir de ce point.

58. Le Comité a examiné la recommandations e), soit d'examiner comment les méthodes d'analyse pourraient être mises à la disposition des organismes de réglementation et la recommandation f) sur la

---

<sup>9</sup> CX/RVDF 10/19/6, CRD 3 (Observations de l'Union européenne); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 19 (Observations de l'Indonésie); CRD 21 (Rapport du groupe de travail intra-session sur les méthodes d'analyse)

disponibilité des méthodes de contrôle des résidus pour la surveillance et le suivi des substances pour lesquelles le JECFA n'a pas pu établir de DJA ni de LMR.

59. La délégation du Brésil a appuyé les recommandations e) et f) et les recommandations visant à ce que les laboratoires partagent leurs méthodes avec les membres du Codex pour l'élaboration d'une base de données répertoriant les contacts nationaux des autorités compétentes ayant à faire avec le programme de surveillance des résidus. Il a également proposé que le Comité élabore une base de données contenant des données complètes sur la disponibilité des normes dans les laboratoires de référence effectuant de analyses de résidus, afin de faciliter l'échange d'information et la distribution des aliquotes de ces normes entre les laboratoires membres. La délégation a déploré les difficultés à obtenir des normes, en particulier pour les composés non protégés par un brevet et pour les composés contenus dans les médicaments interdits par les autorités compétentes, et a également évoqué les dispositions du document CAC/GL 71-2009, aux paragraphes 5 et 130 en ce qui concerne l'assistance technique et la coopération entre les laboratoires. D'autres délégations partageaient ces avis.

60. Le Comité a mentionné que sa responsabilité était d'examiner les méthodes, mais que les questions relatives à la disponibilité des méthodes et des normes pourraient plutôt être abordées via la coopération bilatérale ou régionale entre les pays, ou au travers des activités de coopération technique des organisations internationales.

61. Le Comité a mentionné que les laboratoires de référence de l'Union européenne étaient prêts à fournir des listes des méthodes ainsi que la liste des normes de référence et à coopérer avec les autres pays et que le réseau ARILAA, en Amérique latine, avait favorisé un échange actif entre laboratoires publics et privés dans cette partie du monde.

62. Le représentant de l'AIEA a informé le Comité que, comme c'était déjà le cas avec les méthodes d'analyse pour les résidus de pesticides, l'AIEA était prête à héberger sur son site Internet une base de données sur les méthodes disponibles pour les résidus de médicaments vétérinaires, qui pourrait comprendre les méthodes utilisées par les autorités nationales ainsi que par des entreprises privées. Le Comité a exprimé ses remerciements à l'AIEA, car ce geste contribuerait grandement à l'échange d'information sur les méthodes d'analyse. Le Comité a également mentionné que l'AIEA fournirait de l'information sur les travaux visant la base de données dans son rapport d'activités à la prochaine session.

63. Bien qu'il ait été mentionné que cette proposition semblait régler la question de la disponibilité des méthodes, le Comité a approuvé la suggestion de certaines délégations de poursuivre le débat sur cette question à la prochaine session.

#### **Conseils sur l'élaboration de caractéristiques de performance pour les analyses multi-résidus**

64. Le Comité a noté qu'il était question dans le document de discussion de la possibilité de convoquer une consultation d'experts de la même nature que l'Atelier international sur les principes et pratiques de validation des méthodes qui s'est tenu à Miskolc en 1999, afin de fournir des conseils scientifiques sur l'analyse multi-résidus, en tenant compte des avancées de la technologie et de la recherche scientifique. Toutefois, cette consultation ne pourrait être prévue dans un avenir proche pour des raisons techniques et pratiques, et parce que le document de discussion offrait des conseils (à l'Appendice II) fondés sur les études publiées. Le Comité a convenu de demander l'avis des autres comités pertinents, comme le Comité sur les résidus de pesticides, au sujet du mandat proposé de cette consultation.

#### **Validation des méthodes d'analyse multi-résidus**

65. Le Comité a convenu de proposer de nouveaux travaux sur la révision des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) afin d'inclure une annexe sur les critères de performance des méthodes d'analyse multi-résidus pour les médicaments vétérinaires, tel que décrit dans le document de projet à l'Annexe V.



66. À cette fin et pour aborder la question de la disponibilité des méthodes, le Comité a décidé de créer un groupe de travail électronique présidé par le Canada et le Royaume-Uni, travaillant en anglais et ouvert à tous les membres et aux observateurs, et chargé du mandat suivant :

- Préparer un avant-projet d'Annexe sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse multi-résidus pour les médicaments vétérinaires à inclure dans les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) ; et
- Étudier les possibilités de faciliter la communication avec l'AIEA au sujet du développement de la base de données sur les méthodes d'analyse et les normes de référence

67. Le Comité a exprimé sa gratitude au Canada et au Royaume-Uni pour leur travail constructif entre les sessions ainsi qu'à la présente session, en vue de faciliter l'examen des méthodes d'analyse.

### **PROJET DE LISTE DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À ÉVALUER OU À RÉÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LE JECFA (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

68. La délégation de l'Australie, qui présidait la réunion du groupe de travail physique tenue avant la session, a présenté le rapport du groupe de travail (document CRD 13). Le Comité a fait remarquer que les composés inclus dans la liste prioritaire recommandée par le groupe de travail physique, à savoir Monepantel, Monensine et Derquantel, ont été reconduits à partir de liste établie par la 18<sup>ème</sup> session du CCRVDF<sup>11</sup> et approuvée par la 32<sup>ème</sup> session de la Commission. Le Comité a également mentionné que la ractopamine avait été retirée de la liste car son évaluation avait déjà été effectuée par le JECFA et présentée à la 33<sup>ème</sup> session de la Commission (voir le point 3 de l'ordre du jour) et que les délibérations sur cette évaluation débordaient du mandat de la session du Comité.

69. Le Comité a approuvé les recommandations du groupe de travail intra-session concernant l'ajout à la liste prioritaire des composés apramycine, amoxicilline et narasine.

70. Le Comité a examiné une demande de la délégation de la Chine, tel que présentée dans le document CRD 4, se référant à des études réalisées en Chine qui avaient été évaluées par le JECFA afin d'inclure la ractopamine dans la liste prioritaire en raison des craintes liées à l'innocuité des résidus dans les poumons de porc, et d'envisager l'élaboration d'une LMR pour le poumon de cette espèce animale. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que les études réalisées par la Chine comportaient quelques problèmes qui avaient empêché le JECFA d'examiner la demande et de recommander des LMR dans les tissus pulmonaires sur la base de ces études. Ces problèmes étaient les suivants : (i) les ensembles de données étaient tous caractérisés par une grande variabilité, tel que le révélait le coefficient de variation; (ii) l'étape d'hydrolyse de l'analyse n'avait pas été validée; (iii) la pharmacocinétique du composé dans les tissus pulmonaires variait entre les études et de grandes disparités existaient par rapport à d'autres tissus; et (iv) les données sur la consommation de tissus pulmonaires étaient insuffisantes.

71. En ce qui concerne les données sur la pharmacocinétique de la ractopamine dans les tissus pulmonaires, l'observateur de l'IFAH a indiqué que, si la Chine était prête à l'accepter, le promoteur serait disposé à collaborer avec la Chine pour étudier le métabolisme de la ractopamine dans les poumons. Une délégation a également mentionné qu'une méthode analytique validée devrait également être présentée avec les autres données manquantes.

72. Une délégation a souligné la nécessité de fournir au JECFA des outils appropriés pour l'évaluation des résidus et la recommandation de LMR pour les tissus hors du commun. À cet égard, le Comité a rappelé que

---

<sup>10</sup> CX/RVDF 10/19/7; CX/RVDF 10/19/7 Add. 1 (Observations du Brésil et de l'Uruguay); CRD 4 (Observations de la Chine); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 16 (Observations du Nigéria); CRD 13 (Rapport du groupe de travail physique sur les priorités); CRD 19 (Observations de l'Indonésie)

<sup>11</sup> ALINORM 09/32/31 Annexe VI

lors de sa 18<sup>ème</sup> session, il avait convenu de demander à la FAO/OMS de convoquer une consultation d'experts sur l'évaluation de l'exposition alimentaire (voir par. 100) en ce qui concerne les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, et que cette consultation d'experts envisagerait également d'étendre le champ d'application du « panier d'aliments » à d'autres tissus. Le Comité a mentionné que les délégations des États-Unis d'Amérique et du Canada avaient offert de fournir des ressources à la FAO et l'OMS afin de permettre la tenue d'une telle consultation.

73. Le Comité a mentionné que l'ajout de cette demande de LMR pour la ractopamine dans les poumons de porc devrait être considéré séparément de la prise en considération régulière des LMR proposées pour la ractopamine (dans les tissus de bovins et de porcs) retenues à l'étape 8 par la 33<sup>ème</sup> session de la Commission.

74. Le Comité a convenu d'inclure dans la liste prioritaire la demande de LMR pour la ractopamine dans les poumons de porc, en faisant remarquer que les manques d'information devraient être comblées et que cette évaluation bénéficierait grandement des résultats de la consultation d'experts FAO/OMS sur l'évaluation de l'exposition alimentaire (voir par. 100).

75. La délégation du Brésil a exprimé des réserves quant à cette décision.

76. Devant la nécessité d'établir des LMR pour le triclobandazole dans les tissus de caprins, et compte tenu du peu de données disponibles pour fixer ces LMR, le Comité a décidé d'inclure dans la liste de priorités une question précise concernant la possibilité d'établir ces LMR en extrapolant les données qui ont été utilisées pour recommander des LMR pour les tissus de bovins et ovins. Le Comité a également pris note de l'offre de la délégation des États-Unis d'Amérique de contribuer à l'établissement de LMR pour le triclobandazole dans les tissus de caprins en faisant une recherche de l'information publiée.

77. Le Comité a également convenu d'envisager d'élaborer une politique concernant l'extrapolation des LMR à d'autres espèces et à d'autres tissus. À cet égard, le Comité a mentionné que la délégation de l'Union européenne avait offert de fournir de l'information relative à l'expérience qu'elle a acquise en 10 ans de travaux visant la mise en place d'une politique sur l'extrapolation des LMR. Le Secrétariat du JECFA a informé le Comité que le chapitre 8.5 du document EHC 240 comprenait des principes régissant l'extrapolation des LMR pour les résidus de médicaments vétérinaires et de pesticides.

78. Le Comité a convenu de constituer un groupe de travail électronique, dirigé par le Canada, communiquant en anglais uniquement, et ouvert à tous les membres du Codex et aux observateurs, et de lui confier les tâches suivantes :

- (i) Rassembler et résumer toutes les directives et documents nationaux et régionaux disponibles ainsi que les études publiées ayant trait à l'extrapolation des LMR;
- (ii) Dresser une liste de substances assorties de LMR dans un certain nombre de matrices d'espèces/aliments pour lesquels l'extrapolation est jugée nécessaire et faire une proposition pour l'ordre de priorité de ces substances;
- (iii) Préparer des recommandations pour que le CCRVDF demande au JECFA d'examiner si le document EHC 240 fournit des indications suffisantes afin de lui permettre d'élaborer un cadre scientifique pour l'extrapolation des LMR entre les espèces et les tissus, ou si d'autres considérations scientifiques sont nécessaires; et
- (iv) Proposer une politique d'analyse de risques dont le CCRVDF pourrait se servir lorsqu'il examinera la possibilité d'extrapoler des LMR.

79. En réponse à la demande d'une délégation d'envisager l'élaboration de LMR dans la peau de diverses espèces animales, par exemple les bovins, les caprins et les ovins, le Comité a convenu que cette question serait abordée dans le cadre de la consultation d'experts FAO/OMS sur l'évaluation de l'exposition alimentaire (voir par. 100) ainsi que dans la politique sur l'extrapolation.

80. Le Comité a examiné les demandes concernant l'établissement d'une LMR pour l'ivermectine dans les muscles de bovins et concernant la réévaluation de la DJA. D'autres délégations ont également demandé que

l'établissement de LMR soit envisagé pour l'ivermectine dans les muscles de lapin et dans les tissus de chameau. Certaines délégations ont souligné que des LMR avaient été établies pour l'ivermectine dans le gras et le foie, car il s'agissait des tissus cibles et que la teneur de résidus dans le muscle était très faible. Le Comité a convenu d'inclure la réévaluation de la DJA de l'ivermectine dans la liste prioritaire et, si nécessaire, l'examen des LMR existantes, tout en faisant remarquer que la disponibilité des données devrait être confirmée. Compte tenu de l'absence de données sur les résidus d'ivermectine chez le lapin et le chameau et de la disponibilité limitée de données sur les résidus dans les muscles chez les bovins, le Comité a décidé d'inclure ces demandes dans la base de données sur les LMR requises dans les pays en développement.

81. Une délégation a proposé d'inclure le violet de gentiane dans la liste prioritaire et a offert de compiler un ensemble de données similaire à celui présenté pour le vert malachite. Étant donné que la demande d'inscription d'un composé à la liste de priorités doit être accompagnée d'une demande très spécifique au JECFA et d'information sur la disponibilité de l'ensemble des données, la délégation a décidé de reporter sa requête à la prochaine session du Comité.

82. Le Comité a convenu d'ordonner la liste de médicaments vétérinaires inclus dans la liste des priorités en attribuant la priorité (1) aux composés dont on sait que les données sont disponibles, et en attribuant la priorité (2) aux composés pour lesquels la disponibilité de données n'a pas encore été confirmée.

83. Le Comité a convenu de transmettre la liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission (Annexe VI ci-joint).

84. Le Comité a également convenu de constituer un groupe de travail physique, qui se réunirait immédiatement avant sa prochaine session, sous la présidence de l'Australie, pour examiner les réponses à la lettre circulaire demandant aux membres et observateurs de présenter des observations et de l'information sur la liste de médicaments vétérinaires nécessitant une évaluation ou une réévaluation par le JECFA et sur le rapport du groupe de travail électronique concernant la base de données sur les besoins en LMR des pays en développement. Le Comité a réaffirmé la nécessité de soumettre les demandes d'inscription de composés à la liste de priorités en se conformant aux règles décrites dans les « *Principes d'analyse de risques appliqués par le CCRVDF* »<sup>12</sup>.

#### **Liste des médicaments vétérinaires présentant un intérêt potentiel pour les pays en développement**

85. La délégation des États-Unis d'Amérique a confirmé son offre de continuer à maintenir la base de données sur les besoins de LMR pour les pays en développement. Tout en reconnaissant les efforts d'élaboration de la base de données, une délégation a souligné l'importance de cerner des mécanismes qui permettraient de déplacer des composés de la base de données à la liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer en priorité par le JECFA.

86. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui quant à la poursuite de l'élaboration de la base de données et des travaux du groupe de travail, lesquels ont contribué à mieux définir les besoins en LMR des pays en développement ainsi que les lacunes dans les données, et ont mentionné que cette base de données avait commencé à donner des résultats sur le plan du transfert de médicaments vétérinaires à la liste de priorités. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a décidé de former un groupe de travail électronique, dirigé par les États-Unis d'Amérique, communiquant en anglais uniquement et ouvert à tous les membres du Codex et aux observateurs, afin de : (i) continuer à développer et à maintenir la base de données; (ii) cerner les lacunes dans les données et les sources de données; (iii) solliciter le soutien et cerner les éventuels sponsors afin de permettre l'inclusion dans la liste prioritaire des médicaments vétérinaires présentant un intérêt pour les pays en développement.

---

<sup>12</sup> Manuel de procédures de la Commission du Codex Alimentarius

**FACTEURS PRIS EN CONSIDÉRATION LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA DJA ET PROCESSUS EXISTANT DE RECOMMANDATION DES LMR (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

87. Lors de sa dernière session, le Comité avait décidé d'examiner plus avant tous les facteurs pertinents pris en compte dans le processus de fixation des LMR, et avait à cette fin constitué un groupe de travail électronique dirigé par la France pour préparer un document de discussion, ainsi qu'un groupe de travail physique pour examiner ce document de discussion et les observations reçues, et ce afin de faciliter le débat en séance plénière.

88. La délégation de la France a présenté les conclusions du groupe de travail physique qui a examiné les questions soulevées dans le document de travail : le contenu du « panier d'aliments »; l'éventuelle utilisation de la DJA complète; l'utilisation de l'apport journalier estimé (AJE); d'autres facteurs à considérer pour les prochaines étapes.

89. Le groupe de travail n'a pas recommandé l'utilisation de données régionales pour évaluer l'exposition et a reconnu la nécessité d'une consultation d'experts FAO/OMS sur les méthodes d'évaluation de l'exposition et les régimes modèles (voir par. 100) à utiliser dans l'évaluation de l'exposition alimentaire aux résidus de médicaments vétérinaires, comme cela avait déjà proposé à la dernière session. Le groupe de travail a examiné l'approche utilisant « une viande + un œuf + lait » proposée par les États-Unis d'Amérique, plus précisément décrite comme « une viande + 2 œufs + lait + miel », et qui pourrait être utilisée sans modifier les aliments énumérés dans le présent panier alimentaire standard. Au cours de la discussion, il a été mentionné que cette approche pourrait entraîner une augmentation des LMR, et qu'il pourrait être utile d'intégrer des tissus ne figurant pas dans le « panier d'aliments » actuel.

90. En ce qui concerne l'utilisation possible de la DJA complète, malgré l'appui exprimé par certaines délégations, plusieurs préoccupations ont été exprimées au sujet de cette approche au sein du groupe de travail, par les délégations et par le Secrétariat du JECFA, lequel a précisé que si l'exposition estimée était supérieure à la DJA, il faudrait réexaminer les premières LMR dérivées, sinon il n'y avait aucune raison d'augmenter les LMR en l'absence de données à l'appui.

91. On a mentionné que l'AJE s'appliquait aux substances présentant une toxicité chronique, et que l'AJMT ou d'autres approches devraient être appliquées dans le cas des effets toxiques aigus et lorsque les séries de données ne permettaient pas d'établir d'estimation pour l'AJE.

92. Le groupe de travail a indiqué qu'une requête pourrait être transmise au JECFA afin qu'il fournisse, pour chaque LMR recommandée, un ensemble de valeurs obtenues en utilisant (i) l'approche de l'AJMT, (ii) l'approche de l'AJE, (iii) les calculs basés sur le panier d'aliments actuel et (iv) l'approche « une viande », et (v) une série de valeurs multiples issues des LMR recommandées, d'après le processus normalement utilisé par le JECFA pour calculer les LMR.

93. Le Comité a exprimé sa gratitude à la délégation de la France et au groupe de travail pour leur excellent travail, lequel facilite les débats sur ces questions complexes.

94. La délégation des États-Unis a souligné les différences entre le « panier d'aliments » existant et l'approche « une viande + 2 œufs + lait + miel », indiquant que cette approche pourrait permettre l'évaluation des LMR dans d'autres tissus non considérés jusqu'à présent, mais qu'elle ne conviendrait peut-être pas sans ajustement des facteurs de consommation dans le contexte international. La délégation a proposé d'examiner les conséquences qu'aurait le fait d'utiliser autant que possible la DJA, en particulier si cela donnait lieu à des LMR plus élevées, et a proposé de se concentrer sur ces questions dans le cadre de futurs débats.

---

<sup>13</sup> CX/RVDF 10/19/8; CX/RVDF 10/19/8 Add. 1 (Observations du Brésil, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay); CX/RVDF 10/19/8 Add. 2 (Observation du Secrétariat du JECFA); CRD 5 (Observations du Kenya); CRD 8 (Observations de la Thaïlande); CRD 9 (Observations du Japon); CRD 11 (Observations des États-Unis d'Amérique); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 14 (Rapport des groupes de travail physiques chargés des Facteurs pris en considération lors de l'établissement de la DJA et processus existant de recommandation des LMR); CRD 18 (Observations de l'IFAH)

95. Le Secrétariat du JECFA a signalé que le degré de prudence propre à un tel modèle devrait être évalué par des experts, par exemple dans le cadre de la consultation d'experts sur l'évaluation de l'exposition proposée (voir par. 100).

96. Le représentant de l'OMS a indiqué que l'utilisation de l'approche de la DJA complète n'était pas conseillée dans le cas des substances antimicrobiennes en raison du risque d'induction de résistance aux antimicrobiens.

97. La délégation du Japon a fait remarquer que les LMR devraient être établies en tenant compte non seulement de l'exposition due à la consommation d'aliments d'origine animale, mais aussi de toutes les autres sources; elle n'a donc pas appuyé l'utilisation de la DJA complète, au motif qu'elle peut entraîner l'établissement de LMR plus élevées. La délégation a également rappelé que l'utilisation de l'AJE ne devrait pas servir à remplacer l'utilisation de l'AJMT et a suggéré d'élaborer des critères et des conditions d'utilisation de l'AJE clairs pour éviter des LMR inutilement élevées.

98. Certaines délégations ont suggéré que le JECFA devrait appliquer les différentes approches envisagées dans la discussion à un ensemble de données, puis calculer les LMR résultantes. Le Secrétariat du JECFA a expliqué qu'il faudrait éviter toute confusion, car la DJA est utilisée comme estimation de l'exposition alimentaire chronique, et l'AJMT dans d'autres cas, et qu'ils ne devraient pas être considérés comme des approches alternatives, d'où l'inutilité de procéder à de telles comparaisons. Le Secrétariat du JECFA a également rappelé qu'on devrait faire une distinction claire entre les responsabilités des évaluateurs de risque et des gestionnaires de risques, et que c'était au Comité en tant que gestionnaire de risques, qu'il revenait d'établir les LMR. Toutefois, le JECFA pourrait examiner les demandes d'estimation de l'incidence des différentes LMR sur l'exposition.

99. Le Secrétariat du JECFA a expliqué que l'évaluation de l'exposition alimentaire est reconnue comme une approche par étapes, chaque étape nécessitant davantage de données. Le document EHC 240 précise que chaque étape supplémentaire doit réduire l'incertitude entourant l'estimation et doit assurer que l'estimation raffinée garantit la protection des consommateurs. Le secrétariat du JECFA a recommandé de garder le « panier d'aliments » existant à titre d'outil de dépistage, et de poursuivre la mise au point de modèles raffinés. La production de données connexes serait la tâche du JECFA et d'une consultation d'experts sur l'évaluation de l'exposition (voir par. 100). Plusieurs délégations ont exprimé des réserves au sujet de cette approche à deux étapes.

100. Après d'autres discussions, le Comité a confirmé la requête faite à sa 18<sup>ème</sup> session<sup>14</sup> de demander à la FAO et à l'OMS de convoquer une consultation d'experts pour se pencher sur les points suivants :

- L'examen de l'approche actuelle utilisant le modèle d'alimentation (panier alimentaire) appliquée par le JECFA;
- La possibilité de simplifier l'outil actuel utilisant le panier d'aliments;
- La possibilité d'élaborer plusieurs régimes modèles afin de tenir compte des différences régionales dans les modes de consommation; et
- La mise au point de méthodes d'évaluation de l'exposition alimentaire aiguë et sous-chronique

101. Le Comité a également rappelé qu'il lui avait été demandé de revoir ses principes et politiques en matière d'analyse des risques dans le cadre du Plan stratégique et que toutes les recommandations nouvelles ou révisées concernant les politiques de fixation des LMR devraient être intégrées dans les Principes d'analyse des risques. Le Comité a donc décidé de constituer un groupe de travail électronique qui examinera les plusieurs aspects de l'analyse de risques discutés durant la présente session (voir également les points 9 et 12 de l'ordre du jour). En ce qui concerne les questions examinées sous le présent point, le Comité a convenu qu'il faudrait concentrer les efforts sur la révision de la section 3-2 « Évaluation des options de gestion des risques » afin de fournir des instructions précises au JECFA, ainsi que des justificatifs, sur la façon de

---

<sup>14</sup> ALINORM 09/32/31, par. 150

produire une plage de valeurs acceptables pour chaque LMR à établir, et de les soumettre au Comité. Le mandat détaillé et les modalités de fonctionnement du groupe de travail, tenant compte de toutes les décisions prises lors de la présente session, sont présentés au point 12 de l'ordre du jour.

### **RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON ASSORTIS DE DJA OU DE LMR (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

102. La délégation des États-Unis d'Amérique a brièvement présenté le rapport du groupe de travail électronique chargé de : (i) définir le champ d'application des nouveaux travaux sur les recommandations de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquelles le JECFA n'est pas en mesure de recommander de DJA ou de LMR en raison de préoccupations spécifiques pour la santé humaine ou en raison du manque de données requises pour éliminer les préoccupations existantes; (ii) élaborer un processus par lequel le Comité fera connaître les recommandations de gestion des risques; (iii) formuler des propositions sur la façon d'aborder les autres médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA a clairement identifié des risques pour la santé humaine et qui sont énumérés à l'Appendice II du document CX/RVDF 09/18/8; et (iv) proposer des procédures pour transposer ces recommandations de gestion des risques dans le processus d'établissement des normes Codex<sup>16</sup>.

103. Le Comité a reconnu l'importance pour le CCRVDF d'aborder le problème lié aux résidus de médicaments vétérinaires non assortis de DJA ou de LMR, lesquels peuvent être divisés en deux grands groupes, comme suit : (i) les substances pour lesquelles aucune DJA ou LMR n'a pu être établie en raison de problèmes spécifiques liés à la santé; et (ii) les substances pour lesquelles aucune DJA ou LMR n'a pu être établie en raison du manque d'information. Certaines délégations étaient d'avis que les différences dans les caractéristiques des deux groupes de substances justifiaient l'emploi de procédures distinctes lors de l'élaboration de recommandations sur la gestion de risques. D'autres délégations reconnaissaient la complexité des enjeux et ont estimé qu'il était important de formuler des recommandations visant à garantir que les substances pour lesquelles aucune DJA ou LMR n'a pu être établie pour des raisons de santé spécifiques ne devraient pas être administrées aux animaux producteurs d'aliments. D'autres délégations ont souligné la nécessité de définir un processus visant à assurer une communication rapide et appropriée et d'élaborer des politiques de communication adaptées aux risques attribuables à ces substances.

#### **Politique et procédures pour les substances non assorties de DJA ou de LMR**

104. Le Comité a convenu que les recommandations relatives aux deux premières tâches du groupe de travail électronique pourraient être abordées dans le cadre de la révision des *Principes d'analyse de risques appliqués par le CCRVDF*, car ces recommandations ont été axées sur l'élaboration d'un système de politiques et de procédures visant à tenir compte des substances non assorties de DJA ou de LMR, plutôt que sur les résultats des travaux du Comité sur ces substances.

105. Se référant aux observations écrites présentées dans le document CRD 20, la délégation du Costa Rica a rappelé la nécessité d'harmoniser les limites de détection des résidus de médicaments vétérinaires sans DJA ni LMR avec les difficultés liées à l'utilisation de différentes méthodes d'analyse et les limites de détection qu'elles pourraient produire.

106. Une délégation a également suggéré que le Comité, de concert avec le JECFA, établisse un seuil de préoccupation internationalement convenu pour les médicaments vétérinaires ne suscitant aucun problème pour la santé humaine, pour lesquels il n'existe pas de données et pour lesquels il est peu probable que des données deviennent disponibles pour une évaluation conventionnelle.

---

<sup>15</sup> CX/RVDF 10/19/9; CRD 5 (Observations du Kenya); CRD 8 (Observations de la Thaïlande); CRD 9 (Observations du Japon); CRD 10 (Observations de Cuba); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 20 (Observations du Costa Rica)

<sup>16</sup> ALINORM 09/32/31, par. 165

107. La délégation du Japon a suggéré que, en l'absence de DJA et/ou de LMR recommandée par le JECFA en raison du manque d'information, le Comité pourrait envisager d'élaborer des LMR provisoires en tenant compte des LMR régionales et/ou nationales, tel que recommandé à l'atelier de Bangkok organisé en 2004.

108. À cet égard, le Secrétariat du JECFA a précisé que le seuil de toxicité (TTC) est un concept à prendre en considération, car il est basé sur des classes chimiques similaires et il est abondamment décrit dans le document EHC 240. À ce jour, le fondement scientifique requis pour établir de telles classes pour les médicaments vétérinaires n'existe pas. Un facteur mérite d'être mentionné dans ce contexte, il s'agit de la grande variabilité dans les structures chimiques des substances utilisées dans les médicaments vétérinaires. L'établissement de seuils basés sur le risque nécessiterait également de grandes quantités de données et de ressources scientifiques.

109. Un observateur a suggéré que les travaux sur les recommandations en matière de gestion des risques devraient également porter sur les antimicrobiens d'importance critique et a souligné la nécessité de mettre en place une stratégie de communication pour la gestion des risques qui permettrait une bonne communication au sujet des substances non assorties de DJA ou de LMR en rapport avec des problèmes de santé spécifiques.

110. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a convenu que le groupe de travail électronique qui tiendrait compte de plusieurs aspects de l'analyse de risque décrits durant la présente session (*voir* également les points 8 et 12) devra formuler des recommandations sur la gestion des risques et la communication des risques liés aux médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA n'a pas recommandé de DJA ou de LMR soit à cause de problèmes spécifiques liés à la santé humaine, soit à cause du manque d'information. Le mandat détaillé et les modalités de fonctionnement du groupe de travail, tenant compte de toutes les décisions prises lors de la session, est présenté au point 12 de l'ordre du jour.

#### **Mandat du CCRVDF**

111. On a également noté que le mandat du Comité ne comprendrait peut-être pas l'élaboration de mesures de gestion du risque autres que des LMR et des codes d'usages. Il a été suggéré de modifier ce mandat pour permettre l'examen d'autres questions. À cet égard, il a été suggéré d'envisager d'ajouter au mandat du Comité un nouveau point semblable au point e) *Examiner d'autres questions en relation avec la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux contenant des résidus de médicaments vétérinaires* du mandat du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR).

112. Plusieurs délégations ont appuyé la modification proposée au mandat en précisant que cette modification pourrait être présentée à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption, afin de permettre au Comité d'élaborer des mesures de gestion du risque autres que les LMR et les codes d'usages pour les substances sans DJA ni LMR. Sans s'opposer à la modification proposée, d'autres délégations jugeaient qu'elles auraient besoin de plus de temps pour examiner la modification et réfléchir à ses conséquences possibles pour les travaux du Comité.

113. Après discussion, le Comité a convenu de ne pas transmettre pour le moment la proposition de modification du mandat à la 34<sup>ème</sup> session de la Commission pour adoption, et a convenu de circuler la modification proposée, tel que présentée à l'Annexe VIII, pour observations et examen à la prochaine session.

114. La représentante de la FAO a déclaré qu'il était inconcevable de continuer à délibérer sur les modifications procédurales requises pour permettre au Comité de formuler des recommandations de gestion des risques en ce qui concerne des questions qui faisaient déjà l'objet de discussions depuis plusieurs années. La représentante estimait que cela représentait un pas en arrière, et compte tenu des ressources fournies par la FAO et l'OMS pour les travaux du Comité, ainsi que des ressources et du temps consacrés par toutes les autres parties concernées, elle a exhorté le Comité à ne pas retarder ce processus plus longtemps.

**Autres médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA a clairement cerné des problèmes pour la santé humaine**

115. Le Comité a tenu un débat sur la façon d'élaborer des recommandations de gestion des risques spécifiquement pour les médicaments vétérinaires sans DJA ni LMR et pour lesquels le JECFA a clairement identifié des risques pour la santé humaine. Certaines délégations ont estimé qu'il n'était pas possible pour le Comité de formuler de recommandations sans procédure et ont suggéré de reporter la décision sur ces composés jusqu'à ce que les travaux sur l'élaboration de politiques et de procédures pour les médicaments vétérinaires sans DJA ni LMR soient achevés. D'autres délégations étaient d'avis que le Comité devrait amorcer des travaux sur ces recommandations et ont proposé d'utiliser la même approche qu'à sa 18<sup>ème</sup> session pour le vert malachite et le chloramphénicol (voir ALINORM 09/32/31, par. 163) et d'inclure une note dans le rapport selon laquelle ces substances ne devraient pas être administrées à des animaux producteurs d'aliments.

116. Après discussion et en reconnaissant la nécessité de commencer à travailler sur ces recommandations, le Comité a décidé de créer un groupe de travail électronique, dirigé par l'Union européenne, communiquant en anglais seulement et ouvert à tous les membres du Codex et aux observateurs, avec le mandat suivant :

- (i) Élaborer des recommandations de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires suivants pour lesquels aucun DJA ou LMR n'a été recommandée par le JECFA à cause de problèmes spécifiques pour la santé humaine : carbadox, chloramphenicol, chlorpromazine, vert malachite, nitrofurans, nitroimidazoles, olaquinox, stilbenes (diethylstilbestrol);
- (ii) Les recommandations sur la gestion des risques devraient être fondées sur une évaluation de l'information disponible par le biais des rapports et des monographies du JECFA et des échanges avec les secrétariats du JECFA; et
- (iii) Les recommandations sur la gestion des risques devraient tenir compte des décisions de la 18<sup>ème</sup> session du CCRVDF selon lesquelles le chloramphénicol et le vert malachite ne devraient pas être administrés à des animaux producteurs d'aliments.

**Procédures pour la transposition des recommandations sur la gestion de risques dans le processus d'établissement de normes Codex**

117. Le Comité a mentionné que la banque de données en ligne du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments<sup>17</sup> comprenait des liens vers les monographies du JECFA sur les résidus, dans l'édition en ligne de la FAO JECFA : « Résidus de certains médicaments vétérinaires dans les aliments et les animaux »<sup>18</sup> et que des plans étaient en cours pour créer des liens directs entre la base de données du Codex et la base de données de l'OMS sur les Évaluations du Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA)<sup>19</sup>.

118. Le Comité a également noté que la base de données du Codex comprenait uniquement les LMR adoptées et qu'elle pourrait être modifiée à l'avenir de manière à inclure d'autres mesures de gestion des risques pertinentes adoptées par le Codex.

---

<sup>17</sup> <http://www.codexalimentarius.net/vetdrugs/data/index.html>

<sup>18</sup> <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-vetdrugs/search.html>

<sup>19</sup> <http://apps.who.int/ipsc/database/evaluations/search.aspx>



## **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES EN APICULTURE (Point 10 de l'ordre du jour)<sup>20</sup>**

119. La délégation du Royaume-Uni a brièvement présenté le rapport du groupe de travail électronique, dont le mandat était de : (i) compiler et analyser l'information reçue en réponse à la lettre circulaire CL 2009/21 RVDF (demande d'information sur les médicaments vétérinaires homologués pour la production de miel et la promotion de la santé des abeilles, et demande d'information sur la consommation de miel); et (ii) examiner les directives sur les bonnes pratiques vétérinaires en apiculture<sup>21</sup>.

120. Le Comité a relaté les conclusions des groupes de travail électronique, à savoir : (i) un nombre limité d'ingrédients actifs autorisés servent au traitement des abeilles, le thymol étant le plus courant; (ii) la quantité limitée de données présentées sur la consommation de miel semble soutenir la proposition du JECFA, soit de réviser les données sur la consommation quotidienne à 50 g/jour; et (iii) un certain nombre de directives nationales sur les bonnes pratiques vétérinaires couvrent plusieurs aspects de la production de miel.

121. Le Comité a examiné les recommandations du groupe de travail électronique, comme suit :

### **Hiérarchisation des ingrédients actifs utilisés dans le traitement d'abeilles**

122. En réponse à une question sur l'élaboration de LMR pour les substances déjà assorties d'une DJA, le Secrétariat du JECFA a expliqué qu'il n'existait aucune recommandation et/ou procédure précise que le JECFA pourrait suivre pour recommander des LMR, et que le JECFA pourrait bénéficier de l'élaboration d'orientations spécifiques.

123. Une délégation a fait part au Comité de son intention de fournir des données supplémentaires sur les substances utilisées pour traiter les abeilles et de son intention d'appuyer la poursuite des travaux sur ce sujet. Une autre délégation a souligné que bien que plusieurs substances soient homologuées pour le traitement des abeilles, elle n'avait pas connaissance de l'existence de LMR pour ces substances, et a rappelé l'importance d'élaborer une politique d'évaluation des risques afin de fixer ces limites. D'autres délégations partageaient cet avis.

### **Données sur la consommation de miel**

124. La délégation du Royaume-Uni a fait remarquer qu'il était peu probable qu'il d'autres données sur la consommation de miel deviendront disponibles en plus de celles présentées en réponse à la CL 2009/21-RVDF et que des données supplémentaires n'auraient probablement pas fait changer les valeurs proposées par le JECFA, lesquelles semblaient suffisantes. En outre, cette délégation a mentionné que le coût et les ressources requis pour produire de nouvelles données ne justifiaient pas un tel effort.

125. Le Secrétariat du JECFA a indiqué que les données supplémentaires recueillies par le groupe de travail semblaient donner un certain poids à la valeur proposée pour la consommation de miel, soit 50 g/jour chez un grand consommateur de miel.

126. Compte tenu de cette discussion, le Comité a convenu de transmettre les données supplémentaires au Secrétariat du JECFA et d'appuyer le chiffre révisé proposé par le JECFA. Le Comité a invité les membres à soumettre d'autres données sur la consommation au secrétariat du JECFA.

### **Document d'orientation sur les bonnes pratiques vétérinaires**

127. Le Comité a examiné un document de projet concernant de nouveaux travaux d'élaboration de directives sur les bonnes pratiques vétérinaires en apiculture requises pour réduire au minimum et maîtriser la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans le miel, (document CRD 15).

---

<sup>20</sup> CX/RVDF 10/19/10; CRD 6 (Observations du Brésil, de l'Union européenne et de la Thaïlande); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 15 (document de projet concernant de nouveaux travaux d'élaboration des Directives sur les bonnes pratiques vétérinaires en apiculture requises pour réduire au minimum et maîtriser la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans le miel, préparé par le Royaume-Uni); CRD 17 (Observations de l'Uruguay)

<sup>21</sup> ALINORM 09/32/31, par. 29

128. Une délégation a indiqué que certains des termes utilisés dans le document de projet manquaient de cohérence par rapport au mandat du Codex et à celui du Comité. Cette délégation était en outre d'avis qu'il était prématuré d'envisager l'élaboration de directives avant d'établir une politique d'analyse des risques pour l'établissement de LMR pour les résidus de médicaments vétérinaires dans le miel. D'autres délégations partageaient cet avis et ont également mentionné que les bonnes pratiques relatives à l'utilisation de médicaments vétérinaires en apiculture étaient mieux définies au niveau national.

129. Une autre délégation appuyait l'amorce de nouveaux travaux, mais était d'avis que l'élaboration de bonnes pratiques vétérinaires en apiculture devrait être axée en priorité sur les meilleures pratiques requises pour minimiser et maîtriser la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans le but d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et de protéger la santé humaine; cette délégation estimait en outre que les directives ne devraient pas porter sur des aspects tels que l'élevage d'abeilles comme mesure de contrôle des maladies et de protection de la santé animale, car ils débordent du mandat du Codex.

130. Le Secrétariat du JECFA a précisé que l'information sur la façon dont les médicaments vétérinaires ont été utilisés en apiculture était importante pour élaborer des procédures de fixation de LMR pour le miel.

### Conclusion

131. Après un débat informel sur la portée des nouveaux travaux et la nécessité d'élaborer une politique pour l'établissement de LMR pour le miel, le Comité a convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer de document d'orientation sur les bonnes pratiques vétérinaires en apiculture, car les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) fournissent des critères suffisants pour le choix et l'utilisation des médicaments<sup>22</sup>. Le Comité a également convenu qu'il était plus utile d'élaborer une politique pour l'établissement de LMR ou d'autres limites dans le miel en tenant compte de l'information pertinente constituée par les données et les critères utilisés par les autorités nationales pour autoriser les médicaments vétérinaires utilisés en apiculture.

132. Par conséquent, le Comité a convenu de constituer un groupe de travail électronique, dirigé par le Royaume-Uni, communiquant en anglais uniquement et ouvert à tous les membres du Codex et aux observateurs, afin de : (i) rassembler des données auprès des autorités nationales qui ont autorisé l'administration de médicaments vétérinaires à des abeilles élevées pour la récolte de miel destiné à la consommation humaine; (ii) examiner les critères utilisés par les autorités nationales compétentes et cerner les paramètres communs ou connexes utilisés pour autoriser ces traitements; et (iii) proposer une politique d'évaluation des risques pour le JECFA, afin que le Comité puisse s'y référer en cas de besoin d'avis pour fixer des limites appropriées pour les médicaments vétérinaires utilisés en apiculture.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE POUR LE CONTRÔLE DES RÉSIDUS DE PRODUITS D'ANIMAUX AQUATIQUES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS COMESTIBLES D'ORIGINE AQUATIQUE (Point 11 de l'ordre du jour)<sup>23</sup>**

133. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait finalisé les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) et a reconnu que les plans d'échantillonnage des produits aquatiques d'origine animale et des produits dérivés comestibles d'origine aquatique figurant dans l'Annexe B des *Directives* nécessitaient un examen plus approfondi. À cette fin, il a été convenu de créer un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique.

---

<sup>22</sup> CAC/GL 71-2009, parr. 24-26

<sup>23</sup> CX/RVDF 10/19/11, CRD 7 (Observations du Brésil et des Philippines); CRD 8 (Observations de la Thaïlande); CRD 12 (Observations de Panama); CRD 19 (Observations de l'Indonésie)

134. Le Comité a mentionné que le groupe de travail avait révisé le tableau à la lumière des observations reçues, mais que comme la participation étant limitée, certaines questions restaient à résoudre et d'autres contributions seraient nécessaires afin de procéder à cette tâche.

135. Plusieurs délégations ont appuyé la poursuite des travaux sur le plan d'échantillonnage en raison de son importance pour les besoins d'inspection, tandis que d'autres délégations ont attiré l'attention du Comité sur leurs observations écrites et sur les propositions spécifiques visant à modifier le tableau en question.

136. Le Comité a examiné une version révisée du tableau préparée par certaines délégations au cours de la session et a convenu qu'elle devrait être diffusée pour recueillir des observations supplémentaires. Les observations devront être examinées par un groupe de travail électronique qui aura pour mandat de préparer un tableau révisé pour les produits aquatiques, comprenant notamment de l'information sur la quantité minimale des échantillons de laboratoire ainsi que des instructions pour le prélèvement, pour ajout à une date future dans les directives, une fois que ces préoccupations auront été abordées, et en particulier :

- Quelle quantité minimale conviendrait pour l'échantillon de laboratoire compte de la technologie d'analyse actuelle?
- Combien de sous-échantillons (incrément) devrait-on prélever et quelle devrait être leur taille ?

137. Lors du processus, les aspects suivants devraient être pris en compte : la nécessité d'entrer des données statistiques pour s'assurer que l'échantillon est représentatif de l'ensemble du lot; la différence entre le prélèvement à partir d'une source et le prélèvement à partir de sources multiples; le fait que la présence des résidus peut varier dans les différents tissus comestibles; et la différence dans la vérification des produits importés par rapport à la surveillance nationale et au respect des limites.

138. Le groupe de travail sera présidé par les États-Unis d'Amérique, communiquera en anglais et sera ouvert à tous les membres et aux observateurs.

139. Après un échange de vues sur la portée des travaux, le Comité a convenu de préciser que le mandat du groupe de travail électronique était de réviser le contenu du tableau C et non d'examiner les questions relatives à la stratégie d'échantillonnage, lesquelles ont été abordées dans les *Directives* existantes.

**État d'avancement de l'avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (tableau C, Annexe B des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments (CAC/GL 71-2009)*)**

140. Le Comité a convenu de circuler l'Avant-projet du tableau C, tel que modifié lors de la présente session, pour recueillir des observations à l'étape 3, le faire examiner par un groupe de travail électronique, tel qu'indiqué précédemment, le circuler une fois de plus pour recueillir des observations si le temps le permis, et l'examiner à la prochaine session (*voir* Annexe VII).

#### **AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 12 de l'ordre du jour)**

141. Compte tenu des décisions prises en ce qui concerne le débat sur les demandes de la 26<sup>ème</sup> session du Comité sur les Principes généraux et de la 64<sup>ème</sup> session du Comité exécutif (*voir* le point 2), sur la révision des politiques en matière de fixation de LMR (*voir* le point 8) et sur les politiques et procédures pour les médicaments vétérinaires sans DJA ni LMR (*voir* le point 9), le Comité a décidé d'intégrer toutes ces décisions lors de la révision des *Principes d'analyse de risques appliqués par le CCRVDF* et de la *Politique d'évaluation des risques en lien avec l'établissement de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments*.

142. Pour mener à bien ce travail ainsi que l'activité 2.2 du Cadre stratégique, le Comité a décidé de créer un groupe de travail électronique, co-présidé par la France, le Japon et les États-Unis d'Amérique, communiquant en anglais seulement et ouvert à tous les membres du Codex et aux observateurs, pour élaborer un document de travail:

- (i) Réviser et actualiser, le cas échéant, les principes actuels d'analyse de risques appliqués par le CCRVDF (p 101 – Manuel de procédure, 19<sup>ème</sup> édition) et la politique d'évaluation des risques pour l'établissement des LMRMV (p. 107);
- (ii) Une attention particulière doit être accordée à :
  - La révision de la section 3-2 « Évaluation des options de gestion des risques » afin de fournir des instructions précises au JECFA, ainsi que des justificatifs, sur la façon de produire une gamme de valeurs acceptables pour chaque LMR à établir, pour examens par le Comité, et
  - Élaborer des recommandations sur la gestion de risques et la communication pour les médicaments vétérinaires pour lesquelles aucune DJA ou LMR n'a été recommandée par le JECFA, soit à cause de problèmes spécifiques liés à la santé humaine, soit à cause du manque d'information;

143. Lorsqu'il accomplira cette tâche, le groupe de travail électronique prendra en considération les discussions décrites aux points 2, 8 et 9 et toutes les observations écrites présentées au titre de ces points de l'ordre du jour.

144. Étant donné que l'activité 2.2 du Cadre stratégique doit être achevée d'ici à 2013 et compte tenu de la fréquence des sessions du CCRVDF, le Comité a encouragé le groupe de travail électronique à entreprendre l'élaboration du document le plus tôt possible afin qu'il puisse être finalisé et distribué bien à l'avance de la prochaine session du Comité.

145. Afin de faciliter le débat et l'avancement du document, le Comité a décidé de créer un groupe de travail physique, co-présidé par la France, le Japon et les États-Unis d'Amérique, qui se réunira immédiatement avant sa prochaine session, pour examiner le document de travail et les observations présentées.

#### **DIFFICULTÉS ACTUELLES DU CCRVDF ET SOLUTIONS (Point 12a de l'ordre du jour)<sup>24</sup>**

146. Le président a présenté le document et a rappelé que l'objectif de ce point était d'avoir un échange de vues ouvert et informel sur les difficultés actuellement rencontrées par le CCRVDF et sur les éventuelles solutions à ces difficultés. Il a également mentionné qu'il s'agissait du prolongement de la réflexion engagée lors de la 18<sup>ème</sup> session par le président précédent, et qui a été bien accueillie par les membres et observateurs du Comité.

147. Voici un résumé des principaux points de la discussion.

148. Plusieurs délégations ont exprimé la déception des membres en ce qui concerne le nombre de LMR Codex adoptées qui ont été élaborées au cours des 19 sessions du CCRVDF. Cette déception était d'autant plus grande que le président avait souligné l'importance pour le Comité de veiller à la sécurité des consommateurs et de favoriser les échanges commerciaux en particulier pour les pays en développement. Le Comité a mentionné la liste de 70 substances pour lesquelles des LMR sont requises par les pays membres (voir l'Annexe II du document CX/RVDF 10/19/7). Certaines délégations ont parlé de l'importance pour les promoteurs de fournir des données pour l'évaluation des risques principalement par le biais du JECFA; et aussi du risque potentiel pour ces sociétés : (i) lorsque les LMR ont déjà été mis en place par les autorités nationales; (ii) compte tenu du temps nécessaire pour faire adopter les LMR du Codex; (iii) lorsque les brevets parviennent à échéance; et (iv) compte tenu des difficultés potentielles liées aux échanges d'aliments provenant d'animaux traités.

149. Certaines délégations ont suggéré de prendre en considération un certain nombre d'approches différentes, compte tenu des pressions croissantes exercées sur les ressources humaines et financières. Ces approches consistaient notamment à adopter des LMR nationales qui avaient été établies conformément aux normes en usage du JECFA, et à extrapoler des LMR aux espèces secondaires. Plusieurs idées ont été

---

<sup>24</sup> CX/RVDF 10/19/12; CRD 12 (Observations de Panama); CRD 18 (Observations de l'IFAH)

exprimées et discutées au sujet des approches qui pourraient être examinées par le Comité alors qu'il poursuit ses travaux via les différents groupes de travail électroniques mis en place au cours de la session.

150. Les échanges de point de vue étaient francs et transparents, ce qui a permis aux délégués d'exprimer de nombreuses préoccupations antérieures et déjà discutées. Le président a remercié le Comité pour avoir engagé cette réflexion visant à faciliter l'examen plus approfondi d'idées pour des travaux futurs.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 13 de l'ordre du jour)**

151. Le Comité a mentionné que sa 20<sup>ème</sup> session est provisoirement prévue dans environ 18 mois, sous réserve des discussions ultérieures entre les secrétariats du Codex et des États-Unis et en tenant compte du calendrier d'exécution et de la disponibilité du rapport de la prochaine réunion du JECFA sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

## RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

| OBJET   | ÉTAPE   | MESURE PRISE PAR :  | RÉFÉRENCE DANS DOCUMENT (REP11/RVDF) |
|---|---------|---|--------------------------------------|
| Projet de Limites maximales de résidus pour :<br>- la narasine (dans les tissus de porc); et<br>- la tilmicosine (dans les tissus de poules/poulets et de dindons)  | 8       | 34 <sup>ème</sup> session de la CCA   | par. 49 et Annexe III                |
| Avant-projet de Limites maximales de résidus pour :<br>- la narasine (dans les tissus de bovins)  | 7       | 20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF   | par. 43 et Annexe IV                 |
| Avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (tableau C, Appendice B du document CAC/GL 71-2009)            | 3       | GTe (États-Unis d'Amérique)<br>20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF  | par. 140 et Annexe VII               |
| Avant-projet proposé de Directives sur les critères de performance des méthodes d'analyse multi-résidus (Annexe au CAC/GL 71-2009)  | 1, 2, 3 | 34 <sup>ème</sup> session de la CCA<br>GTe (Royaume-Uni et Canada)<br>20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF | par. 65 et Annexe V                  |
| Liste des médicaments vétérinaires à évaluer de réévaluer en priorité par le JECFA  | 1, 2, 3 | 34 <sup>ème</sup> session de la CCA<br>20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF                                | par. 83 et Annexe VI                 |
| Amendements proposés aux <i>Principes régissant l'analyse de risques du CCRVDF</i> pour fins d'observations et examen à la prochaine session  | -       | 20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF   | par. 12 et Annexe II                 |
| Révision proposée des <i>Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF</i> et de la <i>Politique d'évaluation des risques pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires</i>        | -       | GTe (France, Japon et États-Unis d'Amérique)<br>20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF                       | par. 18, 101 et 116                  |
| Document de travail sur l'extrapolation des LMR à d'autres espèces et à d'autres tissus   | -       | GTe (Canada)<br>20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF   | par. 78                              |
| Base de données sur les LMR requises par les pays en développement  | -       | GTe (États-Unis d'Amérique)   | par. 87                              |
| Amendements proposés au mandat du CCRVDF  | -       | 20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF   | par. 113 et Annexe VIII              |
| Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA en raison de préoccupations spécifiques liées à la santé de l'homme | -       | GTe (Union européenne)<br>20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF   | par. 116                             |
| Document de travail sur une politique pour l'établissement de LMR ou d'autres limites dans le miel  |         | GTe (Royaume-Uni)   | par. 131                             |

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson:** **Dr Steven D. VAUGHN**  
**Président:** Director, Office of New Animal Drug Evaluation  
**Presidente:** U.S. Department of Health and Human Services  
 Food and Drug Administration  
 Center for Veterinary Medicine  
 Office of New Animal Drug Evaluation  
 7500 Standish Place, MPN2  
 Rockville, MD 20855, United States  
 Tel: +1-240-276-8300  
 Fax: +1 240-276-8242  
 Email: [Steven.Vaughn@fda.hhs.gov](mailto:Steven.Vaughn@fda.hhs.gov)

**Assistant to Chairperson:** **Dr Merton SMITH**  
**Assistant au Président:** Director, International Programs  
**Assistente al Presidente:** U.S. Department of Health and Human Services  
 Food and Drug Administration  
 Center for Veterinary Medicine  
 7519 Standish Place, MPN4  
 Rockville, MD 20855, United States  
 Tel: +1-240-276-9008  
 Fax: +1-240-276-9030  
 Email: [Merton.Smith@fda.hhs.gov](mailto:Merton.Smith@fda.hhs.gov)

**2<sup>nd</sup> Assistant to Chairperson:** **Dr Bettye WALTERS**  
**2<sup>eme</sup> Assistant au Président:** Policy Analyst  
**2<sup>a</sup> Assistente al Presidente:** U.S. Department of Health and Human Services  
 Food and Drug Administration  
 Center for Veterinary Medicine  
 7519 Standish Place, MPN4  
 Rockville, MD 20855, United States  
 Tel: +1-240-276-9148  
 Fax: +1-240-276-9030  
 Email: [Bettye.Walters@fda.hhs.gov](mailto:Bettye.Walters@fda.hhs.gov)

**AUSTRALIA – AUSTRALIE – AUSTRALIA**

**Dr Jim DERRICK**  
 Manager – Animal Product Programs  
 National Residue Survey  
 Australian Government  
 Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 Canberra ACT 2601, Australia  
 Tel: +61 2 6272 4019  
 Fax: +61 2 6272 4023  
 Email: [jim.derrick@daff.gov.au](mailto:jim.derrick@daff.gov.au)

**Dr Robert MUNRO**  
 Manager, Veterinary Residues  
 Australian Pesticides and Veterinary Medicines Authority  
 PO Box 6182  
 Kingston ACT 2604, Australia  
 Tel: +61 2 6210 4832  
 Fax: +61 2 6210 4741  
 Email: [Robert.Munro@apvma.gov.au](mailto:Robert.Munro@apvma.gov.au)

**Dr Edwin John MURBY**  
 Manager, Chemical Reference Methods  
 National Measurement Institute  
 PO Box 385  
 Pymble NSW 2073, Australia  
 Tel: +61 2 9449 0193  
 Fax: +61 2 9449 1653  
 Email: [john.murby@measurement.gov.au](mailto:john.murby@measurement.gov.au)

**Dr George DOWNING**  
 Principal Veterinary Officer  
 Department of Primary Industries, Victoria  
 PO Box 3100  
 Bendigo VIC 3554, Australia  
 Tel: +61 3 5430 4559  
 Fax: +61 3 5430 4454  
 Email: [George.Downing@dpi.vic.gov.au](mailto:George.Downing@dpi.vic.gov.au)

**Dr Peter HOLDSWORTH**  
 Chief Executive Officer  
 Animal Health Alliance (Australia) Ltd  
 Locked Bag 916  
 Canberra ACT 2601, Australia  
 Tel: +61 2 6257 9022  
 Fax: +61 2 6257 9055  
 Email: [peter.holdsworth@animalhealthalliance.org.au](mailto:peter.holdsworth@animalhealthalliance.org.au)

**Dr Margaret CURTIS**

Director, Global Research & Regulatory  
Elanco Animal Health  
2500 Innovation Way  
Greenfield, IN, 46140, United States  
Tel: +1 317 655 2922  
Fax: +1 317 277 4167  
Email: [margcurtis@lilly.com](mailto:margcurtis@lilly.com)

**AUSTRIA – AUTRICHE****Dipl Ing Thomas W. KUHN**

Austrian Agency for Health and Food Safety  
Competence Centre Veterinary Drugs and Hormones  
Spargelfeldstrasse 191  
A-1220 Wien, Austria  
Tel: +43 (0) 50555-32600  
Fax: +43 (0) 50555-32630  
Email: [thomas.kuhn@ages.at](mailto:thomas.kuhn@ages.at)

**BELGIUM - BELGIQUE – BÉLGICA****Dr Chantal RETTIGNER**

Veterinary Expert DG Control Policy  
Federal Agency for the Safety of the Food Chain  
FASFC, DG Control Policy  
Direction Animal Health and Security of Animal Products,  
CA-Botanique  
Food Safety Center,  
Boulevard du Jardin Botanique 55, B-1000  
Brussels, Belgium  
Tel: +32 (0)2 211 85 85  
Fax: +32 (0)2 211 86 30  
Email: [chantal.rettigner@afsca.be](mailto:chantal.rettigner@afsca.be)

**Ms Katinka van der JAGT**

Council Official  
Belgium Presidency – Council of the European Union  
Rue de la Loi 175  
Brussels, 1048 Belgium  
Tel: +32 (0)2 281 99 61  
Fax: +32 (0)2 281 61 98  
Email: [katinka.vanderjagt@consilium.europa.eu](mailto:katinka.vanderjagt@consilium.europa.eu)

**Dr Bruno URBAIN**

Veterinary Assessor  
Federal Agency for Medicinal & Health Products  
Place Victor Horta 40, box 40  
Brussels, 1060 Belgium  
Tel: +32 (0)2 524 81 30  
Fax: +32 (0)2 524 81 36  
Email: [bruno.urbain@afmps.be](mailto:bruno.urbain@afmps.be)

**Mr Rudi VERMEYLEN**

Coordinator Chemical Analyses  
Federal Agency for Safety of the Food Chain  
Kruidtuinlaan 55  
Brussels, 1000 Belgium  
Tel: +32(0) 2 211 87 32  
Fax: +32(0) 2 211 87 39  
Email: [rudi.vermeylen@favv.be](mailto:rudi.vermeylen@favv.be)

**BELIZE – BELICE****Mr Miguel FIGUEROA**

Deputy Director Food Safety  
Belize Agriculture Health Authority  
Food Safety Services  
Saint Joseph Street  
Belize City, 501 Belize  
Tel: +501 224 4794  
Fax: +501 224 5230  
Email: [foodsafety@btl.net](mailto:foodsafety@btl.net) / [mikefigbz@yahoo.com](mailto:mikefigbz@yahoo.com)

**BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZÉGOVINE****Dr Dzemil HAJRIC**

Assistant Director, Food Safety Agency  
Dr. Ante Starcevic bb  
Mostar 88000  
Bosnia and Herzegovina  
Tel: +387 36 397 208  
Fax: +387 36 397 206  
Email: [hajric@fsa.gov.ba](mailto:hajric@fsa.gov.ba)

**BOTSWANA - BOTSUANA****Dr Keadire TLOTLENG**

Principle Veterinary Officer I  
Botswana National Veterinary Laboratory  
Private bag 0035  
Gaborone, Botswana  
Tel: +267 3928816  
Fax: +267 3928956  
Email: [ktlotleng@gov.bw](mailto:ktlotleng@gov.bw)

**BRAZIL – BRÉSIL – BRASIL****Mr Egon VIEIRA DA SILVA**

Veterinary Official Inspector  
Ministry of Agriculture, Livestock, and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios  
Bloco D Anexo A Sala 448  
Brasilia DF, Zip Code 70043-900, Brazil  
Tel: + 55-61-3218 2704  
Fax: + 55-61 3218 2874  
Email: [egon.silva@agricultura.gov.br](mailto:egon.silva@agricultura.gov.br)

**Ms Suzana BRESSLAU**

Veterinary Official Inspector  
Ministry of Agriculture, Livestock, and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios  
Bloco D Anexo A Sala 443  
Brasilia DF, Zip Code 70043-900, Brazil  
Tel: + 55-61-3218 2861  
Fax: +55-61 3218 2727  
Email: [suzana.bresslau@agricultura.gov.br](mailto:suzana.bresslau@agricultura.gov.br)

**Mr Leandro FEIJÓ**

Veterinary Official Inspector  
Ministry of Agriculture, Livestock, and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios  
Bloco D Sala 448 – B  
Brasilia DF, Zip Code 70043 – 900, Brazil  
Tel: + 55-61-3218 2329  
Fax: + 55-61 3226 9799  
Email: [leandro.feijo@agricultura.gov.br](mailto:leandro.feijo@agricultura.gov.br)

**Dr Dario RIGHI**

Supervisor of Accreditation  
Ministério da Agricultura Pecuária Abastecimento  
Esplanada dos Ministérios  
Anexo B, Bloco D - 4° Andar, Sala 433  
Brasilia DF, Zip Code 70043 – 900, Brazil  
Tel: + 55-61-3218 2535  
Fax: +55-61 3218 3094  
Email: [dario.righi@agricultura.gov.br](mailto:dario.righi@agricultura.gov.br)



**Mr Angelo de Queiroz MAURICIO**

Federal Inspector – Chemist MSc  
 Ministério da Agricultura Pecuária e Abastecimento  
 Esplanada dos Ministérios  
 Anexo B, Bloco D - 4° Andar, Sala 433  
 Brasília DF, Zip Code 70043 – 900, Brazil  
 Tel: + 55-61-3218 2535  
 Fax: +55-61 3218 3094  
 Email: [angelo.mauricio@agricultura.gov.br](mailto:angelo.mauricio@agricultura.gov.br)

**Ms Daniela Beatriz de Castro GOMES**

Expert on Regulation  
 ANVISA -National Health Surveillance Agency  
 SIA, Trecho 5, Área Especial\_57  
 Bloco D  
 2° Andar, CEP 71205-050, Brasília-DF, Brazil  
 Tel: +55(61)3462-5388  
 Fax: +55(61)3462-5315  
 Email: [daniela.gomes@anvisa.gov.br](mailto:daniela.gomes@anvisa.gov.br)

**Ms Fabiane GOMES**

Expert on Regulation  
 National Health Surveillance Agency  
 SIA, Trecho 5, Área Especial\_57,  
 Bloco D  
 Subsolo, CEP 71205-050, Brasília-DF, Brazil  
 Tel: +55(61)3462-6507  
 Fax: +55(61)3462-5726  
 Email: [fabiane.gomes@anvisa.gov.br](mailto:fabiane.gomes@anvisa.gov.br)

**Ms Paula Roberta MENDES**

Expert on Regulation  
 National Health Surveillance Agency  
 SIA Trecho 5, Área Especial 57,  
 Bloco D, 2°. Andar  
 GGALI.  
 Brasília -DF, CEP 71205-050, Brazil  
 Tel: +55 (61)3462-5363  
 Fax: +55 (61)3462-5315  
 Email: [paula.mendes@anvisa.gov.br](mailto:paula.mendes@anvisa.gov.br)

**Dr João PALERMO-NETO**

Professor, University of Sao Paulo  
 Av. Dr. Orlando Marques de Paiva, No. 85  
 Zip Code: 05340-000, São Paulo, Brazil  
 Tel: +5511 30917957  
 Fax: +5511 30917829  
 Email: [jpalermo@usp.br](mailto:jpalermo@usp.br)

**Dr Cesar LOPES**

Technical & Regulatory Director  
 Sindan – Union of Veterinary Products Industries  
 Av. Tancredo de A. Neves, 1111 – 07112-070  
 Guarulhos – SP – Brazil  
 Tel: +55 (11) 2185-4420  
 Fax: +55 (11) 2185-4455  
 Email: [cesar.lobes@pahc.com](mailto:cesar.lobes@pahc.com)

**Dr Clea CAMARGO**

Coordinator AH  
 Abiquif  
 Av. Morumbi, 8264  
 São Paulo – SP – Brazil 04703-002  
 Tel: +55 11 21446849  
 Fax: +55 11\_21446198  
 Email: [camargo\\_clea@lilly.com](mailto:camargo_clea@lilly.com)

**CAMEROON - CAMEROUN – CAMERÚN****Ms Chantal Madeleine ANDELY**

Deputy Managing Director  
 Standards and Quality Control  
 14996  
 Yaounde 237, Cameroon  
 Tel: (+237) 2222 6496  
 Fax: (+237) 2222 6496  
 Email: [chandeley2@yahoo.com](mailto:chandeley2@yahoo.com)

**Mr Charles Booto A NGON**

General Managing Director  
 Standards and Quality Control  
 14996  
 Yaounde 237, Cameroon  
 Tel: (+237) 2222 6496  
 Fax: (+237) 2222 6496  
 Email: [booto25@yahoo.fr](mailto:booto25@yahoo.fr)

**CANADA – CANADÁ****Dr Manisha MEHROTRA**

Director, Human Safety Division  
 Veterinary Drugs Directorate, HPFB  
 11 Holland Avenue, Suite 14, AL: 3000A  
 Ottawa, Ontario, K1A 0K9, Canada  
 Tel: +1(613) 941-8775  
 Fax: +1(613) 957-3861  
 Email: [manisha.mehrotra@hc-sc.gc.ca](mailto:manisha.mehrotra@hc-sc.gc.ca)

**Mr Javad SHABNAM**

Evaluator, Human Safety Division  
 Veterinary Drugs Directorate, HPFB  
 Health Canada  
 Holland Cross Complex  
 11 Holland Avenue, Suite 14 (3000A),  
 Ottawa, Ontario, K1A 0K9, Canada  
 Tel: +1(613) 957-8545  
 Fax: +1(613) 957-3861  
 Email: [javad.shabnam@hc-sc.gc.ca](mailto:javad.shabnam@hc-sc.gc.ca)

**Dr Shiva GHIMIRE**

Team Leader  
 Human Safety Division  
 Veterinary Drugs Directorate  
 Health Canada,  
 Holland Cross Complex  
 11 Holland Avenue, Suite 14, AL: 3000A  
 Ottawa, Ontario, K1A 0K9 Canada  
 Tel.: +1(613) 946 6501  
 Fax: +1(613) 957 3861  
 Email: [shiva.ghimire@hc-sc.gc.ca](mailto:shiva.ghimire@hc-sc.gc.ca)

**Dr Joe BOISON**

Senior Research Scientist  
 Centre for Veterinary Drug Residues  
 Canadian Food Inspection Agency (CFIA)  
 116 Veterinary Road  
 Saskatoon, Saskatchewan, S7N 2R3, Canada  
 Tel: +1(306) 975-5358  
 Fax: +1(306) 975-5711  
 Email: [joe.boison@inspection.gc.ca](mailto:joe.boison@inspection.gc.ca)

**Mr Martin MICHAUD**

Senior Project Manager / Technical Advisor  
 University of Montreal  
 Chaire de Recherche en Salubrité des Viandes  
 3190, Rue Sicotte  
 St-Hyacinthe, J2S 2M2, Canada  
 Tel: +1(450) 773-8521  
 Fax: +1(450) 778-8128  
 Email: [martin.michaud.1@umontreal.ca](mailto:martin.michaud.1@umontreal.ca)

**Dr Réjean BOUCHARD**

Assistant Director, Policy and Dairy Production  
 Dairy Farmers of Canada  
 21 Florence Street  
 Ottawa, Ontario, K2P 0W6, Canada  
 Tel: +1(613) 236-9997  
 Fax: +1(613) 236-0905  
 Email: [Rejean.Bouchard@dfc-plc.ca](mailto:Rejean.Bouchard@dfc-plc.ca)

**CHILE – CHILI****Miss Roxana VERA**

Ingeniero Agrónomo de la Unidad de Acuerdos  
 División de Asuntos Internacionales,  
 Servicio Agrícola y Ganadero,  
 Ministerio de Agricultura  
 Av. Bulnes 140, 5º  
 Santiago, 8330246, Chile  
 Tel: +(562) 345 11 67  
 Fax: +(562)345 15 78  
 Email: [roxana.vera@sag.gob.cl](mailto:roxana.vera@sag.gob.cl)

**Dr Maria Eliana SALINAS**

Medico Veterinario de la Unidad de Operaciones  
 División de Asuntos Internacionales,  
 Servicio Agrícola y Ganadero,  
 Ministerio de Agricultura  
 Av. Bulnes 140, piso 5º  
 Santiago, 8330246, Chile  
 Tel: +(562) 345 11 74  
 Fax: +(562)345 15 78  
 Email: [maria.salinas@sag.gob.cl](mailto:maria.salinas@sag.gob.cl)

**CHINA – CHINE****Mr Yichun DONG**

Director, Standards Division  
 China Institute of Veterinary Drug Control  
 No. 8 Zhongguancun South Street  
 Haidian District, Beijing, PR China  
 Tel: +86 10 6210 3545  
 Fax: +86 10 6210 3582  
 Email: [dongyichun@ivdc.gov.cn](mailto:dongyichun@ivdc.gov.cn)

**Dr Shixin XU**

Director  
 Department of Safety Assessment  
 China Institute of Veterinary Drug Control  
 #8 Zhongguancun South Street  
 Haidian District, Beijing 100081, PR China  
 Tel: +86 10 6210 3658  
 Fax: +86 6210 3659  
 Email: [xu\\_shixin@hotmail.com](mailto:xu_shixin@hotmail.com)

**Ms Xiao hua FANG**

Officer, Ministry of Agriculture  
 11 Nongzhan Nanli,  
 Chaoyang District, Beijing, PR China 100125  
 Tel: +86 10 5919 2313  
 Fax: +86 10 5919 3315  
 Email: [fangxiaohua@agri.gov.cn](mailto:fangxiaohua@agri.gov.cn)

**Prof Zonghui YUAN**

Professor, Huazhong Agricultural University  
 Shizishan Street, Hongsha District,  
 Wuhan 430070, PR China  
 Tel: +86 27 8728 7186  
 Fax: +86 27 8728 2232  
 Email: [yuan5802@mail.hzau.edu.cn](mailto:yuan5802@mail.hzau.edu.cn)

**Prof Jianzhong SHEN**

Professor  
 China Agricultural University  
 Beijing, China 100094  
 Tel: +86 10 6273 2803  
 Fax: +86 10 6273 1032  
 Email: [sjz@cau.edu.cn](mailto:sjz@cau.edu.cn)

**Dr Claudia LIN**

Veterinary Officer  
 Center for Food Safety  
 Food and Environmental Hygiene Department  
 43/F Queensway Government Offices  
 66 Queensway, Hong Kong  
 Tel: + 852 2673 0043  
 Email: [clin@fehd.gov.hk](mailto:clin@fehd.gov.hk)

**Dr Jeffrey JAI**

Senior Veterinary Officer  
 Center for Food Safety  
 Food and Environmental Hygiene Department  
 43/F Queensway Government Offices  
 66 Queensway  
 Hong Kong  
 Tel: + 852 2867 5228  
 Email: [jmhjai@fehd.gov.hk](mailto:jmhjai@fehd.gov.hk)

**Dr John LUM**

Scientific Officer  
 Center for Food Safety  
 Food and Environmental Hygiene Department  
 4, Hospital Road  
 Sai Ying Pun, Sheung Wan  
 Hong Kong  
 Tel: + 852 3962 2068  
 Email: [jhklum@fehd.gov.hk](mailto:jhklum@fehd.gov.hk)

**COMOROS – COMORES – COMORAS****Mr Mohadji ASNAOUI**

Directeur de l'Élevage  
 Direction Nationale de l'Agriculture  
 Île Autonome de Mwali  
 Direction Régionale de l'Élevage  
 Mwali, B.P 25, Fomboni, Comoros  
 Tel: (269) 772 02 78  
 Fax: (269) 772 02 78  
 Email: [mohadjiasnaoui@yahoo.fr](mailto:mohadjiasnaoui@yahoo.fr)

**COSTA RICA****Dr José Luis ROJAS**

Médico Veterinario  
 Programa Nacional de Residuos  
 Ministry of Agriculture (MAG) SENASA  
 Barreal de Heredia, Lagunilla  
 Heredia – Campus Benjamin Nunez, Costa Rica  
 Tel: + 506 2260 8300  
 Fax: + 506 2260 5483  
 Email: [projas@senasa.go.cr](mailto:projas@senasa.go.cr)

**CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – REPÚBLICA CHECA****Dr Martina REJTHAROVÁ**

Analytical Chemist, Quality Manager  
Institute for State Control of Veterinary Biologicals and Medicaments

Hudcova 56 A, Brno-Medlánky  
Postal Code 621 00, Czech Republic  
Tel: +420 541 594 501  
Fax: +420 541 212 607  
Email: [rejtharova@uskvbl.cz](mailto:rejtharova@uskvbl.cz)

**DENMARK – DANEMARK – DINAMARCA****Dr Anne Rath PETERSEN**

Veterinary Officer  
Danish Veterinary and Food Administration  
Moerkhoej Bygade 19, 2860 Soeborg, Denmark  
Tel: +45 33 95 64 10  
Fax: +45 33 95 60 60  
Email: [arp@fvst.dk](mailto:arp@fvst.dk)

**EUROPEAN UNION - (MEMBER ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) – COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)****Dr Risto HOLMA**

Policy Officer  
European Commission  
Health and Consumers Directorate-General, (SANCO)  
Rue Froissart 101 -02/48  
B-1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 299 86 83  
Fax: +32 2 299 85 66  
Email: [risto.holma@ec.europa.eu](mailto:risto.holma@ec.europa.eu)

**Dr Kornelia GREIN**

Head of Veterinary Medicines  
European Medicines Agency (EMA)  
7, Westferry Circus, Canary Wharf,  
London E14 4HB, England  
Tel: +44 207 4188432  
Fax: +44 207 4188447  
Email: [kornelia.grein@ema.europa.eu](mailto:kornelia.grein@ema.europa.eu)

**FINLAND - FINLANDE – FINLANDIA****Ms Henriette HELIN-SOILEVAARA**

Senior Veterinary Officer  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Department of Food and Health  
PO Box 30, 00023 Government, Finland  
Tel: +358-9-1605 2721  
Fax: +358-9-1605 3338  
E-mail: [henriette.helin-soilevaara@mmm.fi](mailto:henriette.helin-soilevaara@mmm.fi)

**FRANCE – FRANCIA****Mr Alexandre BLANC-GONNET**

Inspecteur de Santé de Publique Vétérinaire  
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche – DGAL

Direction Générale de l'alimentation, Bureau des intrants et de la santé publique en élevage  
251 Rue de Vaugirard  
75532 Paris CEDEX 15, France  
Tel: +33 1 4955 5804  
Fax: +33 1 49 55 4398  
Email: [alexandre.blanc-gonnet@agriculture.gouv.fr](mailto:alexandre.blanc-gonnet@agriculture.gouv.fr)

**Mr Pascal AUDEBERT**

Point de contact du Codex Alimentarius en France  
Premier Ministre  
Secrétariat général des Affaires européennes  
2, boulevard Diderot  
75572 Paris CEDEX 12, France  
Tel: +33 1 44 87 16 03  
Fax: +33 1 44 87 16 04  
Email: [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr);  
[pascal.audebert@sgae.gouv.fr](mailto:pascal.audebert@sgae.gouv.fr)

**GERMANY – ALLEMAGNE – ALEMANIA****Dr Undine BUETTNER-PETER**

Ministerialrätin  
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz  
Rochusstraße. 1,  
D-53123 Bonn, Germany  
Tel: +49 (0) 228 99 529 4644  
Fax: +49 (0) 228 99 529 4946  
Email: [325@bmelv.bund.de](mailto:325@bmelv.bund.de)

**Dr Ludwig KLOSTERMANN**

Head of Public Affairs & Issues Management  
Bayer Animal Health GmbH  
Gebäude 6210,  
51368 Leverkusen, Germany  
Tel: +49(0) 2173 38 3861  
Fax: +49(0) 2173 38 2823  
Email: [Ludwig.klostermann@bayerhealthcare.com](mailto:Ludwig.klostermann@bayerhealthcare.com)

**Dr Alexander BOETTNER**

Head of Global Regulatory Strategy  
Intervet Innovation GmbH  
Zur Propstei  
55270 Schwabenheim, Germany  
Tel: +49 (0) 6130-948-190  
Fax: +49 (0) 6130-948-504  
Email: [alexander.boettner@sp.intervet.com](mailto:alexander.boettner@sp.intervet.com)

**Dr Wolfgang RADECK**

Scientific Officer  
BVL (Federal Office of Consumer Protection and Food Safety)  
Department 5  
Diedersdorfer Weg 1  
12277 Berlin, Germany  
Tel: +49/30 18 412-2325  
Fax: +49/30 18 412-2300  
Email: [wolfgang.radeck@bvl.bund.de](mailto:wolfgang.radeck@bvl.bund.de)

**Dr Stefan SCHEID**

Head of Unit  
BVL (Federal Office of Consumer Protection and Food Safety)  
Department 5  
Mauerstraße 39-42  
D-10117 Berlin, Germany  
Tel: +49/30 18 444-30500  
Fax: +49/30 18 444-30009  
Email: [stefan.scheid@bvl.bund.de](mailto:stefan.scheid@bvl.bund.de)

**Dr Martin SCHNEIDERREIT**

Executive Director  
Bundesverband für Tiergesundheit e.V. (BFT)  
Schwertberger Str. 14  
D-53177 Bonn, Germany  
Tel: +49 228 318 296  
Fax: +49 228 318 298  
Email: [m.schneidereit@bft-online.de](mailto:m.schneidereit@bft-online.de)

**Dr Monika LAHRSEN-WIEDERHOLT**

Head of Department  
Federal Institute of Risk Assessment  
Thielallee 88-92  
D-14195 Berlin, Germany  
Tel: +49 (0) 30 18412 2362  
Fax: +49 (0) 30 18412 2982  
Email: [Monika.Lahrssen-Wiederholt@bfr.bund.de](mailto:Monika.Lahrssen-Wiederholt@bfr.bund.de)

**GHANA****Dr Musheibu MOHAMMED-ALFA**

Principal Regulatory Officer  
Head of Animal Products and Biosafety Department  
Food and Drugs Board  
P.O. Box CT 2783  
Cantonments – Accra, Ghana  
Tel: +233 244 337247  
Fax: +233 21 227994  
Email: [Mushalfa107@yahoo.co.uk](mailto:Mushalfa107@yahoo.co.uk)

**HAITI - HAÏTI – HAITÍ****Mr Louis Michel ALAIN**

Directeur  
Laboratoire Veterinaire et de Controle de Qualité des  
Aliments de Tamarinier (LVCQAT)  
Ministere de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du  
Developpement Rural (MARNDR)  
Km15, Bon repos, Port-au-Prince Haiti  
Tel: +(509) 3681 8472; +(509)3638-2148  
Email: [michelalainlouis@yahoo.com](mailto:michelalainlouis@yahoo.com)

**HUNGARY – HONGRIE – HUNGRÍA****Eva KUSNYARIK**

Ministry of Rural Development  
Kossuth Ter 9-11  
Budapest, Hungary  
Tel: +36706134569  
Fax: +36 12156193  
Email: [KusnyarikE@mgszh.gov.hu](mailto:KusnyarikE@mgszh.gov.hu)

**INDONESIA – INDONÉSIE****Mrs Sri SULASMI**

Deputy Director  
Directorate for Quality and Standardization,  
Directorate General of Processing and Marketing of  
Agriculture Products  
Ministry of Agriculture  
Kementerian Pertanian  
Gedung D Lantai 3  
Jl. Harsono RM No.3 Ragunan  
Jakarta Selatan, 12550 Indonesia  
Tel: +62-21-7815881  
Fax: +62-21-7811468  
Email: [ciami\\_12@yahoo.com](mailto:ciami_12@yahoo.com)

**Mr Timbul SITUMORANG**

First Secretary  
Embassy of the Republic of Indonesia  
2020 Massachusetts Avenue, N.W.  
Washington, DC 20036  
Tel: +1 (202) 775 5245  
Fax: +1 (202) 775 5241  
Email: [t.situmorang@embassyofindonesia.org](mailto:t.situmorang@embassyofindonesia.org)

**Dr Fadjar Sumping TJATUR RASA**

Head of Sub Directorate of Food of Animal Origin  
Directorate of Veterinary Public Health  
Directorate General of Livestock Services,  
Ministry of Agriculture, Republic of Indonesia  
Ministry of Agriculture Office,  
Building C, 8<sup>th</sup> Floor,  
Jl. Harsono RM No.3 Ragunan,  
Jakarta Selatan, 12550 Indonesia  
Tel: +62 21 7815780  
Fax: +62 21 7807489  
Email: [fadjarstr@yahoo.com](mailto:fadjarstr@yahoo.com)

**Dr Reza Shah PAHLEVI**

Deputy Director, Directorate of Fish Health and Environment  
Directorate General of Aquaculture,  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
Kantor Pusat Kementerian Pertanian  
Gedung B Lantai 6,  
Jalan Harsono RM No 3 Ragunan  
Jakarta Selatan, 12550 Indonesia  
Tel: +62 81 317432328  
Fax: +62 21 7827844  
Email: [pahlevir\\_program@yahoo.com](mailto:pahlevir_program@yahoo.com)

**Mr Dominicus SUPRATIKTO**

Acting Director of Trade , Industry, Investment and  
Intellectual Property Rights  
Ministry of Foreign Affairs  
Jl. Taman Pejambon No.6  
Jakarta, 10110 Indonesia  
Tel: +62 21 3812133  
Fax: +62 21 3519593  
Email: [TIKTODOM@yahoo.com](mailto:TIKTODOM@yahoo.com)

**IRELAND****Dr Alma FLACK**

Director, Central Meat Control Laboratory  
Department of Agriculture, Fisheries and Food  
Backweston Campus  
Youngs Lane, Celbridge Co. Kildare  
Celbridge, Ireland  
Tel: +35316157350  
Fax: +35316157369  
Email: [alma.flack@agriculture.gov.ie](mailto:alma.flack@agriculture.gov.ie)

**ITALY – ITALIE – ITALIA****Mr Ciro IMPANATIELLO**

Ministero Delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali  
Tel: +3906 466 560 46  
Fax: +  
Email: [c.impagnatiello@politicheagricola.gov.it](mailto:c.impagnatiello@politicheagricola.gov.it)

**JAPAN – JAPON – JAPÓN****Mr Kenji URAKAMI**

Deputy Director  
Standard and Evaluation Division  
Department of Food Safety  
Ministry of Health, Labour, and Welfare  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo, 100-8916, Japan  
Tel: +81-3-3595-2341  
Fax: +81-3-3501-4868  
Email: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Ms Noriko ISEKI**

Senior Technical Officer, International Affairs—Food Safety & Codex  
 Division of Policy Planning and Communication  
 Department of Food Safety  
 Ministry of Health, Labor and Welfare  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo, 100-8916, Japan  
 Tel: +81-3-3595-2326  
 Fax: +81-3-3503-7965  
 Email: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Dr Takatoshi SAKAI**

Senior Researcher  
 National Institute of Health Sciences  
 Kamiyoga 1-18-1, Setagaya-ku  
 Tokyo, 158-8501, Japan  
 Tel: +81 3 3700 1141  
 Fax: +81 3 3707-6950  
 Email: [tasakai@nihs.go.jp](mailto:tasakai@nihs.go.jp)

**Dr Ken NODA**

Associate Director for Veterinary Medicinal Products Administration  
 Animal Product Safety Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo, 100-8950, Japan  
 Tel: +81-3-3502-8181 ext.4532  
 Fax: +81-3-3502-8275  
 Email: [ken\\_noda@nm.maff.go.jp](mailto:ken_noda@nm.maff.go.jp)

**Dr Yuko ENDO**

Section Leader (Quality Assay Section)  
 Assay Division II  
 National Veterinary Assay Laboratory, MAFF  
 1-15-1 Tokura Kokubunji  
 Tokyo 185-8511, Japan  
 Tel: +81 42 321 1849  
 Fax: +81 42 321 1769  
 Email: [endoyuk@nval.maff.go.jp](mailto:endoyuk@nval.maff.go.jp)

**Mr Yoshikiyo KONDO**

Associate Director (International Affairs)  
 Food Safety and Consumer Policy Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo, 100-8950, Japan  
 Tel: +81-3-3502-8732  
 Fax: +81-3-3507-4232  
 Email: [yoshikiyo\\_kondo@nm.maff.go.jp](mailto:yoshikiyo_kondo@nm.maff.go.jp)

**Dr Saiki IMAMURA**

Section Chief for Policy Planning of Veterinary Medicinal Products  
 Animal Product Safety Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo, 100-8950, Japan  
 Tel: +81-3-3502-8701  
 Fax: +81-3-3502-8275  
 Email: [saiki\\_imamura@nm.maff.go.jp](mailto:saiki_imamura@nm.maff.go.jp)

**Ms Minori SHIMADA**

Senior Staff for Feed / Fertilizer  
 Food Safety Commission Secretariat  
 Cabinet Office  
 Akasaka Park Building 22F 5-2-20 Akasaka,  
 Minato-Ku, Tokyo, 107-6122, Japan  
 Tel: +81 3 6234 1151  
 Fax: +81 3 3584 7391  
 Email: [minor.shimada@cao.go.jp](mailto:minor.shimada@cao.go.jp)

**Mr Hiroshi OTAKI**

Technical Adviser  
 Japan Food Hygiene Association  
 2-6-1 Jinguumae, Shibuya-ku  
 Tokyo, 151-0001, Japan  
 Tel: +81-3-3403-2112  
 Fax: +81-3-3403-2384  
 Email: [hiroshi.otaki@novartis.com](mailto:hiroshi.otaki@novartis.com)

**Mr Kazuo FUKUMOTO**

Technical Adviser  
 Japan Food Hygiene Association  
 2-6-1 Jinguumae, Shibuya-ku  
 Tokyo, 151-0001, Japan  
 Tel: +81-3-3403-2112  
 Fax: +81-3-3403-2384  
 Email: [fukumoto\\_kazuo@Lilly.com](mailto:fukumoto_kazuo@Lilly.com)

**KENYA – KENIA****Dr Alan AZEGELE**

Senior Assistant Director of Veterinary Services  
 Department of Veterinary Services  
 P.O. Box 441  
 Nairobi, 00618 Kenya  
 Tel: +254 722968989  
 Fax: +254 20 631273  
 Email: [ae\\_allan@yahoo.com](mailto:ae_allan@yahoo.com)

**KOREA, REPUBLIC OF – CORÉE, RÉPUBLIQUE DE – COREA, REPÚBLICA DE****Dr Hwan Goo KANG**

Deputy Director  
 Toxicology & Chemistry Division  
 National Veterinary Research & Quarantine Service  
 Ministry of Food, Agriculture, Forestry, and Fisheries  
 335, Joongangro  
 Manan-gu, Anyang-city  
 Gyeonggi-do, Korea (430-824)  
 Tel: +82 31 467 1837  
 Fax: +82 31 467 1845  
 Email: [kanghg69@korea.kr](mailto:kanghg69@korea.kr)

**Dr Jeong Woo KANG**

Scientific Official  
 National Veterinary Research & Quarantine Service  
 Ministry of Food, Agriculture, Forestry, and Fisheries  
 480, Anyang-6-dong  
 Manan-gu, Anyang-city  
 Gyeonggi-do, Korea (430-824)  
 Tel: +82 31 467 1837  
 Fax: +82 31 467 1845  
 Email: [hijach@korea.kr](mailto:hijach@korea.kr)

**Dr Moo-Hyeog IM**

Deputy Director  
Food Standard Division  
Korea Food & Drug Administration  
194 Tongil-ro, Eunpyung gu  
Seoul, Korea, 122-704  
Tel: +82 2 380 1690  
Fax: +82 2 382 4892  
Email: [imh0119@korea.kr](mailto:imh0119@korea.kr)

**Dr Hee Ra PARK**

Deputy Director  
Food Chemical Residues Division  
National Institute of Food and Drug Safety Evaluation  
Korea Food & Drug Administration  
194 Tongil-ro, Eunpyung gu,  
Seoul, Korea, 122-704  
Tel: +82 2 380 1674  
Fax: +82 2 355 6037  
Email: [heera@kfda.go.kr](mailto:heera@kfda.go.kr)

**Ms Sunghion YI**

Scientific Officer, Food Microbiologist  
Ministry of Health and Welfare  
75 Yulgong-ro, Jongro-gu  
Seoul, Korea  
Tel: +82-2-2023-7794  
Fax: +82-2-2023-7780  
Email: [sunghion@korea.kr](mailto:sunghion@korea.kr)

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA – JAMAHIRIYA  
ARABE LIBYENNE – JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA****Dr Mohamed ZURGHANI**

Member of Libyan Codex Committee  
National Center for Standardization and Metrology  
P.O. Box 9496  
Tripoli, Libyan Arab Jamahiriya  
Tel: +218914378542  
Fax: +218213506599  
Email: [taha.zorgani@yahoo.com](mailto:taha.zorgani@yahoo.com)

**MADAGASCAR****Mr Nirina Sitefana RATAHINJANAHARY**

Responsable Qualité au Laboratoire du Ministère du  
Commerce  
Lot II J 159 bis  
Ivandry, Antananarivo  
Madagascar  
Tel: +261 2 4096293  
Email: [nirina\\_tahina2008@yahoo.fr](mailto:nirina_tahina2008@yahoo.fr)

**MALAWI****Dr Bernard CHIMERA**

Deputy Director for Animal Health  
Ministry of Agriculture and Food Security  
Department of Animal Health and Livestock Development  
P.O. Box 2096  
Lilongwe, Malawi  
Tel: +265-9-315-766  
Fax: +265-1-751-349  
Email: [bernard.chimera@yahoo.com](mailto:bernard.chimera@yahoo.com)

**MALI – MALÍ****Mr Mamadou MANDE SIDIBE**

Ministère de Elevage & Pêche  
DNPIA  
BP: 265  
Bamako, Mali  
Tel: +(223) 66788603  
Fax: +(223) 2023 1217  
Email: [ndiobo\\_3@hotmail.com](mailto:ndiobo_3@hotmail.com)

**Mr Sékouba KEITA**

Chef de Division  
Appui Scientifique et Technique à l'élaboration de la  
Réglementation/ Documentation  
Ministère de la Santé  
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments  
Quartier du Fleuve, Centre Commercial,  
Rue: 305, BP: E2362  
Bamako, Mali  
Tel: +(223) 20 22 07 54/ 7915 60 31  
Fax: +(223) 7915 60 31  
Email: [sekokake@yahoo.fr](mailto:sekokake@yahoo.fr)

**MAURITANIA – MAURITANIE****Dr Ould el Mamy Beyatt AHMED BEZEID**

Head of Infectious Disease Service  
CNERV (National Veterinary Service)  
CNERV, 167, Nouakchott  
Nouakchott, 00 Mauritania  
Tel: +222 252 765  
Fax: +222 525 2803  
Email: [bezeid07@yahoo.fr](mailto:bezeid07@yahoo.fr)

**Dr Mohamed BRAHIM ELKORY**

Point Focal National de Codex  
Directeur Institut National de Recherches en Santé Publique  
Ministère de la Santé  
BP 695  
Nouakchott, Mauritania  
Tel: +222 525 3134  
Fax: +222 529 2645  
Email: [melkory69@yahoo.fr](mailto:melkory69@yahoo.fr)

**MEXICO -MEXIQUE****Dr Iván JUÁREZ RODRÍGUEZ**

Jefe del Departamento de Regulación y Registros de Productos  
Veterinarios  
SAGARPA / SENASICA  
Avenida Cuauhtémoc 1230 Piso 10  
Colonia Santa Cruz Atoyac  
México, DF CP 03310 México  
Tel: +52 55 5905 1000 EXT 51073  
Fax: +52  
Email: [ivan.juarez@senasica.gob.mx](mailto:ivan.juarez@senasica.gob.mx)

**Dr Martha Laura DOMINGUEZ**

Jefa del Departamento de Residuos Tóxicos y Contaminantes  
Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad  
Agroalimentaria (SENASICA)  
Carretera Cuernavaca-Cuatla No. 8534. Col. Progreso  
Jiutepec, Morelos, 62550-México  
Tel: +52 (55)5905 1000 Ext.53104  
Email: [martha.dominguez@senasica.gob.mx](mailto:martha.dominguez@senasica.gob.mx)

**Mrs Mildred VILLANUEVA**

Technical Manager  
 Mexican Meat Council  
 AV. De Las Fuentes 41A piso 6-603  
 Col Lomas de Tecamachalco  
 Naucalpan, Edo. De Mexico, 53950 Mexico  
 Tel: +52 (55) 5589 7771; +52 (55)1019 2487  
 Email: [mildred\\_villanueva@hotmail.com](mailto:mildred_villanueva@hotmail.com)

**MOROCCO – MAROC - MARRUECOS****Dr Leila AOUED**

Poison Control Center of Morocco  
 Centre Anti Poison du Maroc  
 Department of Toxicovigilance  
 Rue Lamfadel Charkaoui  
 Madinat Al Irfane  
 B.P. 6671 Rabat 10100 Morocco  
 Email: [laila1sale@hotmail.com](mailto:laila1sale@hotmail.com)

**Mr Wahabi RACHID**

Head of Environmental Health Department  
 Ministry of Health  
 Division de l'Hygiène du Milieu  
 Direction de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les  
 Maladies  
 71, bd ibnou sina , Rabat 10080, Morocco  
 Tel: +212 661 33 84 52  
 Fax: +212 537 67 11 74  
 Email: [wahabirachid3@gmail.com](mailto:wahabirachid3@gmail.com)

**MOZAMBIQUE****Mrs Ana Paula BALOI**

Director  
 Ministry of Fisheries – National Institute of Fish Inspection  
 Rua Bagamoio No 143  
 Maputo, Mozambique  
 Tel: +258-21-315228; +258-21-3152262  
 Fax: +258-21-315230  
 Email: [apbaloi@inip.gov.mz](mailto:apbaloi@inip.gov.mz)

**Mrs Maria Luiz Conceição FERNANDES**

Head of Fish Inspection Laboratory  
 Ministry of Fisheries – National Institute of Fish Inspection  
 Rua Bagamoio No 143  
 Maputo, Mozambique  
 Tel: +258-21-315228; +258-21-3152262  
 Fax: +258-21-315230  
 Email: [mluiz50@gmail.com](mailto:mluiz50@gmail.com)

**NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA****Dr Bill JOLLY**

Deputy Director (Assurances)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 Ministry of Agriculture & Forestry  
 86 Jervois Quay  
 PO Box 2835  
 Wellington, New Zealand  
 Tel: +64 4 894 2621  
 Fax: +64 4 894 2675  
 Email: [bill.jolly@nzfsa.govt.nz](mailto:bill.jolly@nzfsa.govt.nz)

**Mr Warren HUGHES**

Senior Manager (ACUM Standards)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 Ministry of Agriculture & Forestry  
 86 Jervois Quay  
 PO Box 2835  
 Wellington, New Zealand  
 Tel: +64 4 894 2560  
 Fax: +64 4 894 2675  
 Email: [warren.hughes@nzfsa.govt.nz](mailto:warren.hughes@nzfsa.govt.nz)

**NETHERLANDS – PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS****Mr Floris LEIJDEKKERS**

Policy Officer  
 Ministry of Agriculture, Nature & Food Quality  
 P.O. Box 20401  
 NL – 2500 EK, The Hague  
 Tel: +31 70 378 6029  
 Fax: +31 70 378 6141  
 Email: [f.b.leijdekkers@minlnv.nl](mailto:f.b.leijdekkers@minlnv.nl)

**NIGERIA****Mrs Veronica Nkechi EZEH**

Assistant Director  
 National Agency for Food and Drug Administration and  
 Control (NAFDAC)  
 EID Headquarters  
 Abuja, Nigeria  
 Tel: +234 8033134729  
 Fax: +  
 Email: [nkhuuuu@yahoo.com](mailto:nkhuuuu@yahoo.com)

**Mr Dennis Uzoma ONYEAGOCHA**

Deputy Director (Food Safety)  
 Federal Ministry of Health  
 P.M.B 083 Garki, Abuja  
 FCT, Nigeria  
 Tel: +234 8033147808  
 Fax: +  
 Email: [denny\\_2003@yahoo.com](mailto:denny_2003@yahoo.com)

**Mr Abimbola ADEGBOYE**

Assistant Director  
 National Agency for Food and Drug Administration and  
 Control (NAFDAC)  
 Plot 2032, Olusegun  
 Obasanjo Way, Zone 7  
 Abuja, Nigeria  
 Tel: + 234 805 137 0810  
 Fax: +  
 Email: [adegboye.a@nafdac.gov.ng](mailto:adegboye.a@nafdac.gov.ng)

**Ms Ebreowong ETTEH**

Deputy Director  
 National Agency for Food and Drug Administration and  
 Control (NAFDAC)  
 Plot 2032  
 Obasanjo Way  
 Abuja, Nigeria  
 Tel: +234 802 302 6567  
 Fax: +  
 Email: [ebreowong@yahoo.com](mailto:ebreowong@yahoo.com)

**NORWAY – NORVÈGE – NORUEGA****Mr Stian JOHNSEN**

Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
Head Office  
Felles Postmottak, P.O. Box 383  
N-2381 Brumunddal, Norway  
Tel: +47 23216720  
Fax: +47 23216801  
Email: [stijo@mattilsynet.no](mailto:stijo@mattilsynet.no)

**Dr Ole TAUGBOL**

Senior Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
Head Office  
Felles Postmottak, P.O. Box 383  
N-2381 Brumunddal, Norway  
Tel: +47 23216874  
Fax: +47 23216801  
Email: [ole.taugbol@mattilsynet.no](mailto:ole.taugbol@mattilsynet.no)

**PANAMA – PANAMÁ****Ms Carmen E. PERALTA MEDINA**

Licenciada en Química  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario (MIDA)  
Dirección de Salud Animal  
Panama  
Tel: +(507)266-0187, 266-2303  
Fax: +(507) 220-3266, 266-2943  
Email: [carperm27@yahoo.com](mailto:carperm27@yahoo.com) / [cperalta@mida.gob.pa](mailto:cperalta@mida.gob.pa)

**Ms Vilma VEGA**

Ingeneria de Alimentos  
Autoridad Panameña de Seguridad de Alimentos (AUPSA)  
Panamá, Rep. de Panamá Ave. Ricardo J. Alfaro, Sun Tower  
Mall, piso 2, Local 26  
Panama  
Tel: +(507) 5220000  
Fax: +(507) 5220014  
Email: [vvega@aupsa.gob.pa](mailto:vvega@aupsa.gob.pa)

**PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE -PAPUA NUEVA GUINEA****Mr Elias TAIA**

Program Manager  
Department of Agriculture and Livestock  
P.O. Box 2141, Boroko, NCD  
Port Moresby, Papua New Guinea  
Tel: +675 340 2107  
Fax: +675 321 1125  
Email: [eliastaia@yahoo.com](mailto:eliastaia@yahoo.com)

**PHILIPPINES – FILIPINAS****Dr Marvin VICENTE**

Supervising Meat Control Officer  
National Meat Inspection Service  
Department of Agriculture  
Visayas Avenue, Diliman  
Quezon City 1101, Philippines  
Tel: +632 924 7971; + 632 924 7980  
Fax: +632 924 7973  
Email: [vicentemarvin@yahoo.com](mailto:vicentemarvin@yahoo.com)

**Dr Alpha MATEO**

Science Research Specialist II  
Department of Agriculture (DA – BAFPS)  
Bureau of Agriculture and Fisheries Product Standards  
BPI Compound Visayas Avenue  
Diliman, Quezon City, Philippines 1101  
Tel: +632 920 6131  
Fax: +632 455 2858  
Email: [alpha\\_mateo@yahoo.com](mailto:alpha_mateo@yahoo.com); [bafpsda@yahoo.com.ph](mailto:bafpsda@yahoo.com.ph)

**PORTUGAL****Dr Helena PONTE**

Service Director  
Direcção-Geral de Veterinária  
Largo da Academia Nacional de Belas Artes N°2  
1249-105 Lisboa, Portugal  
Tel: +351 21 323 95 36  
Fax: +351 21 323 95 65  
Email: [Hponte@dgv.min-agricultura.pt](mailto:Hponte@dgv.min-agricultura.pt);  
[Helena.Ponte@dgv.min-agricultura.pt](mailto:Helena.Ponte@dgv.min-agricultura.pt)

**SPAIN – ESPAGNE – ESPAÑA****Ms Gema CORTES RUIZ**

Senior Assesor  
Agencia Española del Medicamento (AEMPS)  
Campezo 1  
28022 – Madrid, España  
Tel: +3491 8225 431  
Fax: +3491 8225 443  
Email: [gcortes@aemps.es](mailto:gcortes@aemps.es)

**SRI LANKA****Prof Preeni ABEYNAYAKE**

Professor of Veterinary Pharmacology  
Faculty of Veterinary Medicine & Animal Science  
University of Peradeniya  
Peradeniya, Sri Lanka  
Tel: +94 081 2388205  
Fax: +94 81 2389136  
Email: [preeniab@yahoo.com](mailto:preeniab@yahoo.com)

**SWEDEN -SUÈDE – SUECIA****Dr Viveka Larsson**

Senior Veterinary Officer  
National Food Administration  
Box 622, SE – 75126 Uppsala, Sweden  
Tel: +4618 1755 00  
Fax: +4618 1058 48  
Email: [bvila@slv.se](mailto:bvila@slv.se)

**Ms Bitte ASPENSTRÖM – FAGERLUND**

Toxicologist  
National Food Administration  
Box 622, SE 75126 Uppsala, Sweden  
Tel: +46 1817 1446  
Fax: +46 1810 5848  
Email: [bfas@slv.se](mailto:bfas@slv.se)

**SWITZERLAND – SUISSE – SUIZA****Ms Margrit ABEL-KROEKER**

Med. Vet./Scientific Staff  
Swiss Federal Office of Public Health  
Consumer Protection Directorate  
Food Safety Division  
CH – 3003 Berne, Switzerland  
Tel: +41 31 325 91 94  
Fax: +41 31 322 95 74  
Email: [margrit.abel@bag.admin.ch](mailto:margrit.abel@bag.admin.ch)



**Dr Marguerite-Anne SIDLER PFAENDLER**

Dr. sc nat./Scientific Staff  
 Swiss Federal Office of Public Health  
 Consumer Protection Directorate  
 Food Safety Division  
 CH – 3003 Berne, Switzerland  
 Tel: +41 43 322 21 81  
 Fax: +41 43 322 21 91  
 Email: [marguerite-anne.sidler@bag.admin.ch](mailto:marguerite-anne.sidler@bag.admin.ch)

**Mr Thierry DELATOUR**

Nestle Research Centre  
 Vers-chez-les-Blanc  
 1000 Lausanne 26, Switzerland  
 Tel: +41.21.785.9220  
 Fax: +41 21.785.5350  
 Email: [thierry.delatour@rdls.nestle.com](mailto:thierry.delatour@rdls.nestle.com)

**THAILAND – THAÏLANDE – TAILANDIA****Dr Nanthiya UNPRASERT**

Deputy Director-General  
 Department of Fisheries  
 50 Paholyothin Road, Ladyao, Chatujak  
 Bangkok 10900, Thailand  
 Tel: +66 2562 0526  
 Fax: +66 2562 0526  
 Email: [nanthiyau@fisheries.go.th](mailto:nanthiyau@fisheries.go.th); [nanthiyau@gmail.com](mailto:nanthiyau@gmail.com)

**Ms Promporn NAGALAKSANA**

Pharmacist  
 Food and Drug Administration  
 88/24 Tiwanon Rd, Muang  
 Nonthaburi 11000, Thailand  
 Tel: +66 2590 7058  
 Email: [prompornnaga@hotmail.com](mailto:prompornnaga@hotmail.com)

**Ms Yupa LAOJINDAPUN**

Senior Standards Officer  
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
 Standards (ACFS)  
 Ministry of Agriculture and Cooperative  
 50 Phaholyothin Road, Ladyao Chatuchak  
 Bangkok 10900, Thailand  
 Tel: +66 2561 2277 ext. 1458  
 Fax: +66 2561 3373; 662 561 3357  
 Email: [yapa@acfs.go.th](mailto:yapa@acfs.go.th); [laojindapun@gmail.com](mailto:laojindapun@gmail.com)

**Mr Krit BOONYAWATTANA**

Standards Officer  
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
 Standards (ACFS)  
 50 Phaholyothin Road, Ladyao Chatuchak  
 Bangkok 10900, Thailand  
 Tel: +66 2561 2277 ext. 1420  
 Fax: +66 2561 3373  
 Email: [krit\\_b@acfs.go.th](mailto:krit_b@acfs.go.th); [k\\_boonyawat@hotmail.com](mailto:k_boonyawat@hotmail.com)

**Dr Wimolporn THITISAK**

Director  
 Bureau of Quality Control of Livestock Products  
 91 M.4, Tivanon Rd  
 Bangkadi, Muang Pathuthani  
 Pathuthani, Thailand 12000  
 Tel: +66 2967 9741  
 Fax: +66 2967 9741  
 Email: [wimolporn2000@yahoo.com](mailto:wimolporn2000@yahoo.com)

**Miss Kanuengnit KORTHAMMARIT**

Senior Veterinary Expert  
 Department of Livestock Development  
 69/1 Phyathai Road, Rajathavee  
 Bangkok 10400, Thailand  
 Tel: +66 2653 4440  
 Fax: +66 2653 4917  
 Email: [doctornit@yahoo.com](mailto:doctornit@yahoo.com)

**Dr Boonpeng SANTIWATTANATAM**

Board of Directors  
 The Federation of Thai Industries  
 Queen Sirikit National Convention Center  
 Zone C, 4<sup>th</sup> Floor  
 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey  
 Bangkok 10110, Thailand  
 Tel: +66 2345 1167  
 Fax: +66 2345 1281-3  
 Email: [Boonpeng@cpf.co.th](mailto:Boonpeng@cpf.co.th)

**TOGO****Dr Danto Ibrahim BARRY**

Veterinaire Inspecteur  
 Direction de L'élevage  
 S/C Direction de L'élevage  
 BP 4041 Lome, Togo  
 Tel: +228 934 6616  
 Fax: +  
 Email: [dantibarry@yahoo.fr](mailto:dantibarry@yahoo.fr)

**TURKEY - TURQUIE – TURQUÍA****Dr Aysin BAŞSATAN YORULMAZ**

Veterinary Surgeon  
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
 General Directorate of Protection and Control  
 Etlik Central Veterinary Control and Research Institute  
 Akay Cad. No:3 Bakanliklar/Ankara 06020  
 Tel: +90 312 326 090  
 Fax: +90 312 3211755  
 Email: [aysinby@yahoo.com](mailto:aysinby@yahoo.com); [codex@kkgm.gov.tr](mailto:codex@kkgm.gov.tr)

**UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI – REINO UNIDO****Mr John FITZGERALD**

Director of Operations  
 Veterinary Medicines Directorate  
 Woodham Lane, New Haw  
 Addlestone, Surrey  
 KT15 3LS, United Kingdom  
 Tel: +44 1932 338303  
 Fax: +44 1932 338348  
 Email: [j.fitzgerald@vmd.defra.gsi.gov.uk](mailto:j.fitzgerald@vmd.defra.gsi.gov.uk)

**Dr Jack KAY**

Head of R&D Veterinary Medicines Directorate  
 Woodham Lane, New Haw  
 Addlestone, Surrey  
 KT15 3LS, United Kingdom  
 Tel: +44 1932 338323  
 Fax: +44 1932 336618  
 Email: [j.kay@vmd.defra.gsi.gov.uk](mailto:j.kay@vmd.defra.gsi.gov.uk)

**UNITED STATES OF AMERICA- ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE – ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

**Dr Kevin GREENLEES**

Head of Delegation  
Senior Advisor for Science and Policy  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of New Animal Drug Evaluation  
7520 Standish Place, MPN1  
Rockville, MD 20855, United States  
Tel: +1-240-276-8214  
Fax: +1-240-276-9538  
Email: [Kevin.Greenlees@fda.hhs.gov](mailto:Kevin.Greenlees@fda.hhs.gov)

**Dr Charles PIXLEY**

Alternate Delegate  
Director of Laboratory Quality Assurance Division  
U.S. Department of Agriculture  
Food Safety and Inspection Service  
950 College Station Road  
Athens, GA 30605, United States  
Tel: +1-706-546-3559  
Fax: +1-706-546-3452  
Email: [Charles.Pixley@fsis.usda.gov](mailto:Charles.Pixley@fsis.usda.gov)

**Ms Brandi L. ROBINSON**

Executive Manager for the Delegation  
Biologist  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of New Animal Drug Evaluation  
7520 Standish Place, MPN1  
Rockville, MD 20855, United States  
Tel: +1-240-276-8359  
Fax: +1-240-276-9538  
Email: [Brandi.Robinson@fda.hhs.gov](mailto:Brandi.Robinson@fda.hhs.gov)

**Dr Lynn FRIEDLANDER**

Supervisory Physiologist  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of New Animal Drug Evaluation  
Division of Human Food Safety  
Residue Chemistry Team, HFV-151  
7500 Standish Place, MPN2  
Rockville, MD 20855, United States  
Tel: +1-240-276-8226  
Fax: +1-240-276-8118  
Email: [Lynn.Friedlander@fda.hhs.gov](mailto:Lynn.Friedlander@fda.hhs.gov)

**Dr Dong YAN**

Biologist  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of New Animal Drug Evaluation  
7500 Standish Place, MPN2  
Rockville, MD 20855, United States  
Tel: +1-240-276-8117  
Fax: +1-240-276-8118  
Email: [Dong.Yan@fda.hhs.gov](mailto:Dong.Yan@fda.hhs.gov)

**Dr Philip KIJAK**

Director, Division of Residue Chemistry  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of Research  
8401 Muirkirk Road, MOD2  
Laurel, MD 20708, United States  
Tel: +1-301-210-4589  
Fax: +1-301-210-4653  
Email: [Philip.Kijak@fda.hhs.gov](mailto:Philip.Kijak@fda.hhs.gov)

**Dr Karen EKELMAN**

Director, Division of Human Food Safety  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of New Animal Drug Evaluation  
7500 Standish Place, MPN2  
Rockville, MD 20855, United States  
Tel: +1-240-276-8225  
Fax: +1-240-276-8118  
Email: [Karen.Ekelman@fda.hhs.gov](mailto:Karen.Ekelman@fda.hhs.gov)

**Dr Kenneth HINGA**

International Trade Specialist  
U.S. Department of Agriculture  
Foreign Agriculture Service  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, DC 20250, United States  
Tel: +1-202-720-0969  
Fax: +1-202-720-0433  
Email: [Kenneth.Hinga@fas.usda.gov](mailto:Kenneth.Hinga@fas.usda.gov)

**Miss Sara KUCENSKI**

Agriculture Scientific Analyst  
U.S. Department of Agriculture  
Foreign Agriculture Service  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, DC 20250, United States  
Tel: +1-202-720-6741  
Fax: +1-202-720-0433  
Email: [Sara.Kucenski@fas.usda.gov](mailto:Sara.Kucenski@fas.usda.gov)

**Dr Amber McCOIG**

Veterinarian/Consumer Safety Officer  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
5100 Paint Branch Avenue  
College Park, MD 20740, United States  
Tel: +1-301-436-2131  
Email: [Amber.McCoig@fda.hhs.gov](mailto:Amber.McCoig@fda.hhs.gov)

**Ms Karen STUCK**

U.S. Codex Manager  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC 20250, United States  
Tel: +1-202-720-2057  
Fax: +1-202-720-3157  
Email: [Karen.stuck@osec.usda.gov](mailto:Karen.stuck@osec.usda.gov)

**Mr Ken LOWERY**

International Issues Analyst  
U.S. Codex Office  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC 20250, United States  
Tel: +1-202-690-4042  
Fax: +1-202-720-3157  
Email: [Kenneth.lowery@fsis.usda.gov](mailto:Kenneth.lowery@fsis.usda.gov)

**Ms Barbara McNIFF**

Senior International Issues Analyst  
U.S. Codex Office  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC 20250, United States  
Tel: +1-202-690-4719  
Fax: +1-202-720-3157  
Email: [Barbara.mcniff@fsis.usda.gov](mailto:Barbara.mcniff@fsis.usda.gov)

**Dr Olutosin (Remi) IDOWU**

Chemist  
U.S. Department of Health and Human Services  
Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
Office of New Animal Drug Evaluation  
7580 Standish Place, MPN2  
Rockville, MD 20855, United States  
Tel: +240-276-8215  
Fax: +240-276-8118  
Email: [olutosin.idowu@fda.hhs.gov](mailto:olutosin.idowu@fda.hhs.gov)

**Dr Richard L. ELLIS**

Technical Advisor to US Delegate  
RLE Consult  
8081 Wacabee Drive  
Myrtle Beach, SC 29579, United States  
Tel: +1-843-278-8188  
Fax: +1-843-492-5154  
Email: [Rle\\_foodsafety@yahoo.com](mailto:Rle_foodsafety@yahoo.com)

**Dr Todd ARMSTRONG**

Director, Regulatory Affairs  
Elanco Animal Health  
P.O. Box 708  
2500 Innovation Way  
Greenfield, IN 46140, United States  
Tel: +1-317-655-0957  
Fax: +1-317-277-4755  
Email: [TArmstrong@lilly.com](mailto:TArmstrong@lilly.com)

**Dr Richard COULTER**

Vice President, Scientific and Regulatory Affairs  
Phibro Animal Health  
65 Challenger Road  
Ridgefield Park, NJ 07660, United States  
Tel: +1-201-329-7374  
Fax: +1-201-329-7042  
Email: [Richard.Coulter@pahc.com](mailto:Richard.Coulter@pahc.com)

**Mr Paul DUQUETTE**

Director, Global Regulatory Affairs  
Phibro Animal Health  
65 Challenger Road  
Ridgefield Park, NJ 07660, United States  
Tel: +1-201-329-7375  
Fax: +1-201-329-7042  
Email: [Paul.Duquette@pahc.com](mailto:Paul.Duquette@pahc.com)

**Ms Sondra C. FLICK**

Director, Government & Industry Affairs  
Alpharma, LLC  
400 Crossing Blvd  
Bridgewater, NJ 08807, United States  
Tel: +1-908-429-6000 ext. 58503  
Fax: +1-908-429-8392  
Email: [Sandy.Flick@alpharma.com](mailto:Sandy.Flick@alpharma.com)

**Ms Laurie A. HUENEKE**

Director, International Trade Policy, Science and Technology  
National Pork Producers Council  
122 C Street NW, Suite 875  
Washington, DC 20001, United States  
Tel: +1-202-347-3600  
Fax: +1-202-347-5265  
Email: [Huenekel@nppc.org](mailto:Huenekel@nppc.org)

**Dr Bruce MARTIN**

Director, Regulatory Affairs  
Bayer Animal Health  
PO Box 390  
Shawnee, KS 66201, United States  
Tel: +1-913-268-2779  
Fax: +1-913-268-2075  
Email: [Bruce.Martin@Bayer.com](mailto:Bruce.Martin@Bayer.com)

**URUGUAY****Ms Nancy Raquel MACHADO RICCARDI**

Química Farmacéutica  
CCRVDF National Coordinator  
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca  
Camino Maldonado, Km.17500, CP 12100  
Montevideo, Uruguay  
Tel: +(598-2) 222 10 63-int.121  
Fax: +(598-2) 222 10 63- int .122  
Email: [nmachado@mgap.gub.uy](mailto:nmachado@mgap.gub.uy)

**Dr Jorge ALVES SUAREZ**

Doctor en Medicina y Tecnología Veterinaria  
Instituto Nacional de Carnes (INAC)  
Rincón 545, CP 11000  
Montevideo, Uruguay  
Tel: +(598-2)916 04 30 int.480  
Fax: +(598-2)915 0875  
Email: [jalves@inac.gub.uy](mailto:jalves@inac.gub.uy)

**Dr Teresita HEINZEN**

Doctora en Veterinaria  
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca  
Constituyente 1476, 2° Piso, CP 12100  
Montevideo, Uruguay  
Tel: +(598-2) 412 63 64  
Fax: +(598-2) 412 63 64  
Email: [theinzen@mgap.gub.uy](mailto:theinzen@mgap.gub.uy)

**VIET NAM****Dr NGUYEN Van Ly**

Principal Official  
Department of Science, Technology and Environment  
Ministry of Agriculture and Rural Development  
No 2 Ngoc Ha Street  
Ba Dinh District, Hanoi  
Tel: +84 0913 030090  
Fax: +84 44 592 126  
Email: [nguyenvanly@hotmail.com](mailto:nguyenvanly@hotmail.com)

**ZAMBIA – ZAMBIE****Dr Benson MWENYA**

Deputy Director – Livestock Development  
Ministry of Livestock and Fisheries Development  
P.O. Box 50060  
Lusaka, 10101, Zambia  
Tel: +260 211 256 007  
Fax: +260 211 256 007  
Email: [bensonmwanya@hotmail.com](mailto:bensonmwanya@hotmail.com)

**ZIMBABWE****Dr Josphat NYIKA**

Director  
 Division of Veterinary Technical Services  
 P O Box CY 551 Causeway  
 Harare, Zimbabwe  
 Tel : +263-4 791 227  
 Fax : +263-04-791227  
 Email : [nyika06@yahoo.com](mailto:nyika06@yahoo.com)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL  
 ORGANIZATIONS – ORGANISATIONS  
 GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES –  
 ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES  
 INTERNACIONALES**

**WORLD ORGANIZATION FOR ANIMAL HEALTH  
 (OIE) – ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
 ANIMALE (OIE) – ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE  
 SANIDAD ANIMAL (OIE)**

**Dr Gérard Moulin**

Deputy Director  
 ANSES / ANMV  
 La Haute Marche BP 90 203  
 Fougères, France  
 Tel: +33 2 9 94 78 58  
 Fax: +33 2 9 94 78 87  
 Email: [gerard.moulin@anses.fr](mailto:gerard.moulin@anses.fr)

**INTERNATIONAL NON GOVERNMENTAL  
 ORGANIZATIONS – ORGANISATIONS  
 NONGOUVERNEMENTALES – INTERNATIONALES  
 ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER  
 FOOD ORGANIZATIONS**

**Ms Caroline SMITH De WAAL**

Food Safety Director  
 Center for Science in the Public Interest  
 1875 Connecticut Ave. N.W. Suite 300  
 Washington, DC 20009, United States  
 Tel.: +1 202 332 9110  
 Fax: +1 202 265 4954  
 E-mail: [cdewaal@cspinet.org](mailto:cdewaal@cspinet.org)

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)****Dr Jamie JONKER**

Vice President, Scientific and Regulatory Affairs  
 National Milk Producers Federation  
 2101 Wilson Blvd, Suite 400  
 22201 Arlington, VA, United States  
 Tel.: +1 703 243 6111 ext. 344  
 Fax: +1 703 841 9328  
 E-mail: [jjonker@nmpf.org](mailto:jjonker@nmpf.org)

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL  
 HEALTH - FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR  
 LA SANTÉ ANIMALE (IFAH)**

**Ms Barbara FREISCHEM**

Executive Director  
 International Federation for Animal Health  
 Rue Defacqz, 1, 1000 Brussels, Belgium  
 Tel: +32-2-5410111  
 Fax: +32-2-5410119  
 Email: [b.freischem@ifahsec.org](mailto:b.freischem@ifahsec.org)

**Dr David GOTTSCHALL**

Research Fellow  
 Pfizer Animal Health  
 7000 Portage Road (B300 434.1)  
 Kalamazoo, Michigan 49001-0199, United States  
 Tel: +1-269-833-2466  
 Fax: +1-269-833-3303  
 Email: [gottsd@pfizer.com](mailto:gottsd@pfizer.com)

**Dr Robert C. LIVINGSTON**

Director  
 International Affairs and Regulatory Policy  
 Animal Health Institute  
 1325 G Street NW, Suite 700  
 Washington, DC 20005, United States  
 Tel: +1-202-637-2440  
 Fax: +1-202 393 1667  
 Email: [rlivingston@ahi.org](mailto:rlivingston@ahi.org)

**Dr Bertha Iliana Giner CHÁVEZ**

Research and Regulatory Manager for Latin America  
 ELANCO Animal Health  
 Primera Cerrada de Frisos  
 No 30  
 Frac. Los Azulejos  
 Torreón, Coahuila CP 27422  
 Mexico  
 Tel: +52 1 871 727 6409  
 Email: [Giner\\_bertha@Lilly.com](mailto:Giner_bertha@Lilly.com)

**Ms Samata VELUVOLU**

Manager Regulatory Affairs  
 Animal Health Institute  
 1325 G Street NW, Suite 700  
 Washington, DC 20005, United States  
 Tel: +1-202-637-2440  
 Fax: +1-202 393 1667  
 Email: [sveluvolu@ahi.org](mailto:sveluvolu@ahi.org)

**Mr Gregory HOFFMAN**

Principle Scientist  
 International Federation of Animal Health  
 7000 Portage Road  
 B300 406.6A  
 Kalamazoo, MI 49001-0199, United States  
 Tel: +1-269-833-2622  
 Fax: +1-269 833 7721  
 Email: [gregory.a.hoffman@pfizer.com](mailto:gregory.a.hoffman@pfizer.com)

**Dr Thomas BURNETT**

Research Advisor  
 ELANCO Animal Health  
 2500 Innovation Way  
 Greenfield, IN 46140, United States  
 Tel: +1-317-374-4952  
 Fax: +1-317-277-4167  
 Email: [tjburnett@lilly.com](mailto:tjburnett@lilly.com)

**Mr Dennis ERPELDING**

Manager, Elanco Government Relations  
 Public Affairs and Communications  
 ELANCO Animal Health  
 2500 Innovation Way  
 Greenfield, IN 46140, United States  
 Tel: +1-317-276-2721; +1-317-332-3873  
 Fax: +1-317-433-6353  
 Email: [erpelding\\_dennis\\_l@lilly.com](mailto:erpelding_dennis_l@lilly.com)

**Ms Teresa WEHNER**

Principal Scientist  
Merial  
631 US Route 150  
North Brunswick, NJ 08902  
Tel: +1-732-729-5713  
Fax: +  
Email: [teresa.wehner@merial.com](mailto:teresa.wehner@merial.com)

**FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION –  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION E L'AGRICULTURE –  
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA  
LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)**

**Dr Annika WENBERG**

FAO JECFA Secretary  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Tel: + 39 06 5705 3283  
Fax: + 39 06 5705 4593  
Email: [Annika.Wennberg@fao.org](mailto:Annika.Wennberg@fao.org)

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) -  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) -  
ORGANIZACIÓN MONDIAL DE LA SALUD (OMS)**

**Dr Philippe VERGER**

WHO Joint Secretary to JECFA and JMPR  
Department of Food Safety and Zoonoses  
World Health Organization  
20, Avenue Appia, CH-1211  
Geneva 27, Switzerland  
Phone: +41 22 791 3569  
Fax: +41 22 791 4848  
E-mail: [vergerp@who.int](mailto:vergerp@who.int)

**Dr Awa AIDARA-KANE**

Senior Microbiologist  
Coordinator WHO Advisory Group on Integrated  
Surveillance of AMR (AGISAR); Food Safety and Zoonoses  
(FOS); Health Security and Environment (HSE)  
World Health Organization  
20, Avenue Appia, CH-1211  
Geneva 27, Switzerland  
Tel: +41 22 791 24 03  
Fax: +41 22 791 48 07  
Email: [aidarakanea@who.int](mailto:aidarakanea@who.int)

**FAO/IAEA AGRICULTURE PROGRAMME ON  
NUCLEAR TECHNIQUES IN FOOD AND  
AGRICULTURE**

**Mr Alfredo Marcial MONTES NINO**

Consultant  
Calle Halcon, 2  
28230 Las Rozas, Madrid, Spain  
Tel: +34 680 8093 85  
Fax: +34 91 708 4563  
Email: [montesnino@telefonica.net](mailto:montesnino@telefonica.net)

**SECRETARIATS – SECRÉTARIATS- SECRETARÍAS**

**CODEX SECRETARIAT - CODEX SECRÉTARIAT -  
CODEX SECRETARÍA**

**Ms Selma DOYRAN**

Secretary of the Codex Alimentarius Commission  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Phone: + 39 06570 55826  
Fax: + 39 06570 54593  
E-mail: [selma.doyran@fao.org](mailto:selma.doyran@fao.org)

**Ms Annamaria BRUNO**

Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 56254  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: [annamaria.bruno@fao.org](mailto:annamaria.bruno@fao.org)

**UNITED STATES OF AMERICA SECRETARIAT –  
SECRÉTARIAT DES ÉTATS UNIS D' AMERIQUE –  
SECRETARÍA DE LOS ESTADOS UNIDOS DE  
AMERICA**

**Ms Jasmine MATTHEWS**

Program Analyst  
U.S. Codex Office  
United States Department of Agriculture  
Food Safety and Inspection Service  
Room 4867 South Building  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, D.C. 20250  
Tel: +1-202-690-1124  
Fax: +1-202-720-3157  
Email: [Jasmine.Matthews@fsis.usda.gov](mailto:Jasmine.Matthews@fsis.usda.gov)

**Ms Marie MARATOS**

International Issues Analyst  
U.S. Codex Office  
United States Department of Agriculture  
Food Safety and Inspection Service  
Room 4865 South Building  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, D.C. 20250  
Tel: +1-202-690-4795  
Fax: +1-202-720-3157  
Email: [marie.maratos@fsis.usda.gov](mailto:marie.maratos@fsis.usda.gov)

**Mr Shane DANIELSON**

International Trade Specialist  
Foreign Agricultural Service  
U.S. Department of Agriculture  
Room 3832 South Building  
1400 Independence Ave. SW  
Washington, DC 20250  
Tel: +1(202) 720-1230  
Fax: +1(202) 690-3982  
E-mail: [shane.danielson@fas.usda.gov](mailto:shane.danielson@fas.usda.gov)

**Mr Patrick PARNELL**

International Trade Specialist  
Office of Trade Programs (OTP)  
Foreign Agricultural Service  
U.S. Department of Agriculture  
Tel: +1(202) 401-0043  
Fax: +1(202) 720-0876  
E-mail: [patrick.parnell@fas.usda.gov](mailto:patrick.parnell@fas.usda.gov)

## PRINCIPES D'ANALYSE DES RISQUES APPLIQUÉS PAR LE COMITÉ DU CODEX AUX RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

(pour fins d'observations)

Les changements proposés apparaissent en *italique et en gras*

### 1. BUT – CHAMP D'APPLICATION

**I.** Le but du présent document est de spécifier les Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

**a) Ce document s'applique aussi aux médicaments vétérinaires dans les aliments provenant de résidus de médicaments vétérinaires dans l'alimentation<sup>1</sup> d'origine animale lorsque ces médicaments peuvent avoir un effet sur la sécurité alimentaire.**

.....

### 3.1 Activités préliminaires de gestion des risques

1. Cette première phase de gestion des risques couvre :

- l'établissement de la politique d'évaluation des risques pour la conduite des évaluations de risques;
- l'identification d'un problème de sécurité alimentaire ***dans l'intégrité de la chaîne alimentaire et déterminer si l'alimentation peut être une source de problème de sécurité alimentaire;***
- l'établissement d'un profil préliminaire des risques;
- la classification du danger aux fins de l'évaluation des risques et pour donner un ordre de priorité à la gestion des risques;
- la délégation de l'évaluation des risques; et
- l'examen des résultats de l'évaluation des risques.

---

<sup>1</sup> Le terme « alimentation » fait référence à la fois à aux « matières alimentaires » et aux « ingrédients alimentaires » tels que définis dans le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CAC/RCP 054 2004).

**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS  
VÉTÉRINAIRES**

**(à l'étape 8 de la procédure d'élaboration)**

**Narasine** (agent antimicrobien)

**Dose journalière acceptable :** 0–5 µg/kg de poids corporel d'après une dose sans effet nocif observé (NOAEL) de 0,5 mg/kg de poids corporel par jour, multiplié par un coefficient de sécurité de 100. (70<sup>ème</sup> JECFA, 2008).

**Définition du résidu :** Narasine A.

| <b>Espèce</b> | <b>Tissus</b> | <b>LMR (µg/kg)</b> | <b>Étape</b> | <b>JECFA</b> | <b>ALINORM</b> |
|---------------|---------------|--------------------|--------------|--------------|----------------|
| Porcins       | Muscle        | 15                 | 8            | 70           | 18IV           |
| Porcins       | Foie          | 50                 | 8            | 70           | 18IV           |
| Porcins       | Reins         | 15                 | 8            | 70           | 18IV           |
| Porcins       | Gras          | 50                 | 8            | 70           | 18IV           |

**Tilmicosine** (agent antimicrobien)

**Dose journalière acceptable :** 0-40 µg/kg de poids corporel (47<sup>ème</sup> JECFA, 1998).

**Définition du résidu :** Tilmicosine.

| <b>Espèce</b>  | <b>Tissus</b> | <b>LMR (µg/kg)</b> | <b>Étape</b> | <b>JECFA</b> | <b>ALINORM</b> |
|----------------|---------------|--------------------|--------------|--------------|----------------|
| Poules/poulets | Muscle        | 150                | 8            | 70           | 18IV           |
| Poules/poulets | Foie          | 2400               | 8            | 70           | 18IV           |
| Poules/poulets | Reins         | 600                | 8            | 70           | 18IV           |
| Poules/poulets | Peau/gras     | 250                | 8            | 70           | 18IV           |
| Dinde          | Muscle        | 100                | 8            | 70           | 18IV           |
| Dinde          | Foie          | 1400               | 8            | 70           | 18IV           |
| Dinde          | Reins         | 1200               | 8            | 70           | 18IV           |
| Dinde          | Peau/gras     | 250                | 8            | 70           | 18IV           |

**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS  
VÉTÉRINAIRES**

**(à l'étape 7 de la procédure d'élaboration)**

**Narasine** (agent antimicrobien)

**Dose journalière acceptable** : 0–5 µg/kg de poids corporel d'après une dose sans effet nocif observé (NOAEL) de 0,5 mg/kg de poids corporel par jour, multiplié par un coefficient de sécurité de 100. (70<sup>ème</sup> JEFCA, 2008).

**Définition du résidu:** Narasine A.

| <b>Espèce</b> | <b>Tissus</b> | <b>LMR (µg/kg)</b> | <b>Étape</b> | <b>JECFA</b> | <b>ALINORM</b> |
|---------------|---------------|--------------------|--------------|--------------|----------------|
| Bovins        | Muscle        | 15 T <sup>a</sup>  | 7            | 70           | 18IV           |
| Bovins        | Foie          | 50 T <sup>a</sup>  | 7            | 70           | 18IV           |
| Bovins        | Reins         | 15 T <sup>a</sup>  | 7            | 70           | 18IV           |
| Bovins        | Gras          | 50 T <sup>a</sup>  | 7            | 70           | 18IV           |

<sup>a</sup> La LMR est temporaire. Avant de réévaluer la narasine dans le but de recommander des LMR dans les tissus des bovins, le Comité aurait besoin d'une description détaillée de méthode approuvée par la réglementation, notamment de ses caractéristiques de performance et des données de validation. Cette information est requise d'ici à février 2011.



## DOCUMENT DE PROJET

### **NOUVEAUX TRAVAUX SUR LA RÉVISION DES DIRECTIVES POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE RÉGLEMENTATION D'ASSURANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE CONCERNANT LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES SUR DES ANIMAUX PRODUCTEURS D'ALIMENTS (CAC/GL 71-2009) AFIN D'INCLURE UNE ANNEXE SUR LES CRITÈRES DE PERFORMANCE DES MÉTHODES D'ANALYSE DE RÉSIDUS MULTIPLES DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

#### **1. BUT ET CHAMP D'APPLICATION DES NOUVEAUX TRAVAUX**

Les nouveaux travaux permettront d'actualiser les grandes lignes des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) afin de refléter les importants progrès réalisés dans les analyses de résidus de médicaments vétérinaires, tout en tenant compte des *Directives sur la terminologie analytique* (CAC/GL 72-2009) récemment publiées.

Le champ d'application des nouveaux travaux comprendra ce qui suit :

- L'élaboration de critères de performance pour la validation et l'acceptabilité de méthodes d'analyse multi-résidus employées dans le dépistage et la détermination des résidus de médicaments vétérinaires dans les animaux producteurs d'aliments et dans les produits dérivés afin que ces méthodes cadrent avec les plus récentes connaissances et pratiques.
- La reconnaissance de l'importance d'établir un lien entre l'établissement de critères de performance pour les méthodes d'analyse multi-résidus et la nécessité d'établir des conditions de validation pour ces méthodes. Le document doit s'appuyer sur les directives en vigueur dans le document CAC/GL 71-2009 et être préparé sous forme d'annexe à ces directives.
- La production de directives qui seront « adaptées à l'usage » et non axées sur les normes les plus rigoureuses possibles, en reconnaissant que différents critères de performance peuvent convenir à différentes procédures et techniques d'analyse.
- L'acceptation que les directives élaborées ne devront pas être de nature prescriptive et qu'elles incluront des choix permettant de répondre aux besoins locaux dans la mesure du possible.

#### **2. PERTINENCE ET ACTUALITÉ**

Le dépistage de routine des médicaments vétérinaires chez les animaux producteurs d'aliments et dans les produits dérivés est régulièrement utilisé par les autorités compétentes et les exploitants commerciaux afin d'évaluer l'innocuité des aliments. Afin de favoriser la cohérence de l'utilisation des critères analytiques, le Codex Alimentarius a publié les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009) Lors de la publication de ce document, on a reconnu que, compte tenu des grandes avancées réalisées en chimie analytique, les laboratoires d'analyse délaissaient les méthodes à analyte unique pour le dépistage et la détermination des résidus de médicaments vétérinaires.

Compte tenu des pressions accrues que subissent les laboratoires pour améliorer leur efficacité et leur productivité, on observe désormais une tendance croissante vers le recours aux méthodes d'analyse multi-résidus, alors qu'il n'existe pas de directives internationales harmonisées auxquelles les laboratoires peuvent se fier pour s'assurer que les nouvelles méthodes sont à la fois suffisamment validées et robustes.

Les méthodes d'analyse multi-résidus actuelles, qui sont largement utilisées tant par les autorités compétentes que par l'industrie, font l'objet d'exigences, de protocoles, d'hypothèses et d'interprétations tous différents et qui ne sont pas suffisamment couverts par les documents d'orientation du Codex.

Les nouveaux travaux sont proposés afin de refléter cette information et cette expérience, et de mettre à jour le document d'orientation existant afin d'inclure des directives précises sur ce type de méthode d'analyse, de

manière à produire des orientations « adaptés aux besoins », tout en reconnaissant les besoins locaux, le cas échéant.

### 3. PRINCIPALES QUESTIONS À RÉGLER

Les directives seront présentées dans le document afin de refléter les meilleures pratiques actuelles concernant l'utilité des critères de performance applicables aux méthodes analytiques multi-résidus servant au dépistage des résidus de médicaments vétérinaires. Les aspects suivants sont considérés comme nécessitant une attention particulière :

- la prise en considération de l'application des méthodes d'analyse multi-résidus et de leurs critères de performance, tel qu'ils sont utilisés dans d'autres domaines ayant un lien avec les analyses de résidus de médicaments vétérinaires, p. ex. l'analyse de dépistage de résidus de pesticides;
- l'extension des principes existants régissant les critères de performance des méthodes d'analyse figurant dans le document CAC/GL 71-2009 afin de couvrir la validation et l'utilisation des méthodes analytiques multi-résidus pour le dépistage des résidus de médicaments vétérinaires et leur utilisation dans les programmes de contrôle de résidus;
- la prise en compte des technologies d'analyse locales, dans la mesure où elles ne nuisent pas à l'intégrité du bien-fondé scientifique d'une solide capacité d'analyse de résidus de médicaments vétérinaires;
- les fonctions appropriées des méthodes d'analyse multi-résidus pour la vérification du contrôle de processus dans le cadre de l'HACCP et de la validation des mesures de maîtrise.

### 4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DE PRIORITÉ DES TRAVAUX

#### *Critère général*

Ces travaux visent à protéger les consommateurs du point de vue de la sûreté sanitaire et de la qualité des aliments ainsi qu'à assurer le maintien de pratiques équitables dans le commerce alimentaire, tout en prenant en compte les besoins identifiés des pays en développement. Ces nouveaux travaux permettront de renforcer d'autres directives fournies dans le cadre du soutien général de la protection du consommateur dans les pays développés et en développement. À l'échelle internationale, ils contribueront à faire avancer la prévention des maladies humaines dues aux risques potentiels liés aux aliments et clarifieront simultanément les questions ayant une incidence sur la promotion des pratiques de commerce équitable. Ces nouveaux travaux sous-tendent également l'objectif général du Codex Alimentarius d'examiner et d'actualiser continuellement ses normes et ses directives.

#### *Critères applicables aux questions générales*

*a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler :* Ces nouveaux travaux visent à fournir une directive générale sur les meilleures pratiques et à faire une mise à jour en fonction des nouvelles avancées scientifiques et techniques qui sont pertinentes dans tous les pays et qui permettent à ces derniers de raffiner davantage leurs propres stratégies de gestion des risques.

*b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité :* Les aspects les plus importants des travaux sont peut-être la mise à jour de la pertinence des critères de performance des méthodes d'analyse servant au dépistage des résidus de médicaments vétérinaires et la relation avec les paramètres de gestion des risques.

*c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents :* Ces nouveaux travaux ne font pas double emploi avec les travaux d'autres organisations internationales.

### 5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Les travaux proposés correspondent au cinq objectifs du Plan stratégique du Codex de 2008-2013.

**But 1 : Promouvoir un cadre législatif cohérent**

Les résultats de ces nouveaux travaux contribuera davantage au développement d'infrastructures de contrôle alimentaire et réglementaires saines et par conséquent effectuera la promotion de l'assurance de l'innocuité des aliments en général.

**But 2 : Promouvoir la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques de l'analyse des risques**

Les nouveaux travaux permettront d'actualiser les directives générales existantes en fonction des plus récentes connaissances sur l'application des principes scientifiques et de l'analyse des risques; ils sont par conséquent essentiels à l'atteinte de ce but.

**But 3 : Renforcer les capacités de gestion des travaux du Codex**

Les nouveaux travaux renforcent un aspect important du Codex en ce qui concerne l'approche basée sur le risque aux fins de la gestion de la sûreté sanitaire des aliments et ont un lien avec les pratiques opérationnelles qui sont déterminantes pour la mise en œuvre de l'approche basée sur le risque dans les pratiques courantes de l'industrie alimentaire.

**But 4 : Promouvoir des liens entre le Codex et les autres organismes multilatéraux pertinents**

Ces travaux exigent une coordination étroite entre la FAO, l'OMS et le Codex, ainsi qu'avec les autorités compétentes des différents pays et les organisations scientifiques telles que l'IAEA.

**But 5 : Encourager le plus possible l'adhésion à la Commission et la participation à ses travaux**

Les nouveaux travaux affectent tous les membres du Codex et peut engendrer davantage de participation aussi bien chez les pays en développement que chez les pays développés avec des intérêts généraux pour le commerce international des aliments et des ingrédients alimentaires.

**6. INFORMATION SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET D'AUTRES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX**

Les travaux proposés concernent plusieurs directives générales, particulièrement les documents CAC/GL 71-2009 et CAC/GL 72-2009 (voir ci-dessus).

**7. L'IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN ET LA DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS**

Bien que les nouveaux travaux puissent être entrepris avec les avis scientifiques disponibles au sein du CCRVDF, ils bénéficieraient des conclusions d'une autre réunion d'expert organisée pour examiner plus avant les progrès scientifiques sur les analyses de résidus depuis la consultation Miskolc organisée par la FAO, l'IAEA et l'AOAC en 1999.

**8. IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES À UNE NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES, AFIN QUE CES CONTRIBUTIONS PUISSENT ÊTRE PROGRAMMÉES**

Aucun identifié.

**9. CALENDRIER PROPOSÉ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

Le calendrier suivant est proposé pour l'exécution des travaux, de préférence pour une adoption finale en 2013. Le calendrier ne devrait pas dépasser quatre ans (2014).

| Échéance       | Réunion                             | Avancement  |
|----------------|-------------------------------------|---|
| Septembre 2010 | 19 <sup>ème</sup> session du CCRVDF | Acceptation des documents du projet et présentation à la 33 <sup>ème</sup> CAC pour l'approbation de nouveaux travaux                       |
| Juillet 2011   | 34 <sup>ème</sup> session de la CCA | Approbation des nouveaux travaux.   |
| Septembre 2012 | 20 <sup>ème</sup> session du CCRVDF | Examen de la révision proposée des Directives à l'étape 4 et avancement à la 35 <sup>ème</sup> session de la CCA pour adoption à l'étape 5. |

|              |  |   |
|--------------|--|---|
| Juillet 2012 | 35 <sup>ème</sup> session de la CCA  | Adoption à l'étape 5.   |
|              |  | Circulation pour observations à l'étape 6.                                    |
| 2013         | 21 <sup>ème</sup> session du CCRVDF  | Examen de l'avant-projet de Directives à l'étape 7 et avancement à l'étape 8. |
| Juillet 2013 | 36 <sup>ème</sup> /37 <sup>ème</sup> session de la CCA (selon le calendrier de la 21 <sup>ème</sup> session du CCRVDF) | Adoption définitive.  |

## LISTE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À ÉVALUER OU À RÉÉVALUER EN PRIORITÉ PAR LE JECFA

| Nom de la substance | Questions(s) nécessitant une réponse   | Disponibilité des données   | Proposée par          | Remarques  |
|---------------------|--|---|-----------------------|--|
| Monepantel (1)      | Fixer une DJA et recommander des LMR pour les ovins (tissus)   | Le promoteur a indiqué qu'une trousse de données répondant aux exigences du JECFA était disponible.   | Australie             | Homologuée en Nouvelle-Zélande.  |
| Monensine (1)       | Demande de réévaluation de la LMR chez les bovins (foie).  | Le promoteur a indiqué qu'une trousse de données répondant aux exigences du JECFA était disponible.   | États-Unis d'Amérique | La LMR chez les bovins (foie) a été adoptée par la 32 <sup>ème</sup> CCA (2009).   |
| Derquantel (1)      | Fixer une DJA et recommander des LMR pour les ovins (tissus).  | Le promoteur a indiqué qu'une trousse de données répondant aux exigences du JECFA était disponible.   | États-Unis d'Amérique | Actuellement homologué en Nouvelle-Zélande.  |
| Apramycine (1)      | Fixer une DJA et recommander des LMR pour les bovins, les porcins, les poulets et les lapins (tissus).   | Le promoteur a indiqué qu'une trousse de données répondant aux exigences du JECFA serait disponible d'ici à février 2011.   | Australie             | Actuellement homologuée dans 43 pays.  |
| Amoxicilline (1)    | Fixer une DJA et recommander des LMR pour les bovins, les ovins et les porcins (tissus), et pour le lait de vache et de brebis.                                    | Le promoteur a indiqué qu'une trousse de données répondant aux exigences du JECFA serait disponible d'ici à février 2011.   | États-Unis d'Amérique | Actuellement homologuée dans de nombreux pays, dont les États-Unis d'Amérique.   |
| Narasine (1)        | Méthode d'analyse requise pour les bovins  | Le promoteur a indiqué qu'une trousse de données répondant aux exigences du JECFA serait disponible d'ici à février 2011.   | États-Unis d'Amérique | Les LMR provisoires pour la narasine dans les tissus de bovin sont retenues à l'étape 7 en attendant l'évaluation de la méthode analytique par le JECFA. |
| Ractopamine (2)     | Demande de LMR recommandée pour les poumons de porc  | Des études pharmacocinétiques et de résidus dans les tissus pulmonaires et une méthode validée devront être présentées.   | Chine                 | Actuellement homologuée dans de nombreux pays, dont les États-Unis d'Amérique.   |
| Triclabendazole (2) | Des LMR pour les caprins (tissus) peuvent-elles être établies en extrapolant les données utilisées pour recommander les LMR chez les bovins et les ovins (tissus). | Le JECFA a établi des LMR pour les ovins et les bovins et une extrapolation serait faite à partir des ensembles de données présentés à la 70 <sup>ème</sup> réunion du JECFA et de l'examen d'études publiées fournies par les États-Unis d'Amérique. | CCRVDF                | Actuellement homologuée dans de nombreux pays pour les ovins et les bovins et dans certains pays pour les caprins.                                       |
| Ivermectine (2)     | Demande de réévaluation de la DJA et, si nécessaire, de recommandation de nouvelles LMR.   | La disponibilité des données sera confirmée aussitôt que possible.  | États-Unis d'Amérique | Les LMR de l'ivermectine chez les bovins (foie, gras), les porcs (foie, gras) et les ovins (foie, gras) ont été adoptés par la 20 <sup>ème</sup>         |

| <b>Nom de la substance</b> | <b>Questions(s) nécessitant une réponse</b> | <b>Disponibilité des données</b> | <b>Proposée par</b> | <b>Remarques</b>   |
|----------------------------|---|----------------------------------|---------------------|--|
|                            |   |                                  |                     | session de la CCA (1993) et chez les bovins (lait) par la 26 <sup>ème</sup> session de la CCA (2003) |

(1) première priorité; (2) deuxième priorité

## Annexe VII

**AVANT-PROJET DE TABLEAU - TABLEAU C : « PRODUITS D'ANIMAUX AQUATIQUES »  
TIRÉ DES DIRECTIVES POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME  
NATIONAL DE RÉGLEMENTATION D'ASSURANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
CONCERNANT LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES SUR  
DES ANIMAUX PRODUCTEURS D'ALIMENTS (CAC/GL 71-2009)**

(à l'étape 3)

**Tableau C : Produits d'animaux aquatiques**

| <b>Produit</b>  | <b>Instructions pour la collecte</b>  | <b>Quantité minimum requise pour l'échantillon de laboratoire</b> |
|---|---|---|
| <b>VII. Class B – Type 08</b><br>(Produits d'animaux aquatiques)                            |   |   |
| A. Poisson emballé - frais, congelé, fumé, séché, ou mollusques (à l'exception des huîtres) | Prélever 3 sous-échantillons au hasard pour constituer un échantillon. Poids unitaire minimal : 1 kg, réduit au format d'échantillon de laboratoire.            | 500 g   |
| B. Poisson en vrac 0,5 – 1,5 kg   | Prélever 3 sous-échantillons au hasard pour constituer un échantillon. Poids unitaire minimal : 1 kg, réduit au format d'échantillon de laboratoire.            | 500 g   |
| C. Poisson en vrac 1,5 – 2,5 kg   | Prélever 3 sous-échantillons au hasard pour constituer un échantillon. Poids unitaire minimal : 1 kg, réduit au format d'échantillon de laboratoire.            | 500 g   |
| D. Poisson en vrac > 2,5 kg   | Prélever 3 sous-échantillons au hasard pour constituer un échantillon. Poids unitaire minimal : 1 kg, réduit au format d'échantillon de laboratoire.            | 500g  |
| E. Mollusques en vrac   | Prélever au moins 3 sous-échantillons par échantillon. Le poids unitaire minimal ne doit dépasser 1 kg et il est réduit au format d'échantillon de laboratoire. | 500g  |
| F. Autres produits de poisson et de mollusques (y compris les huîtres)                      | Prélever au moins 3 sous-échantillons par échantillon. Le poids unitaire minimal ne doit dépasser 1 kg et il est réduit au format d'échantillon de laboratoire. | 500g  |
| <b>VII. Classe E – Type 17</b><br>(Produits comestibles dérivés d'animaux aquatiques)       |   |   |
| A. Poissons et mollusques en conserve (à l'exception des huîtres)                           | Prélever au moins 3 sous-échantillons par échantillon. Le poids unitaire minimal ne doit dépasser 1 kg et il est réduit au format d'échantillon de laboratoire. | 500g  |
| B. Autres produits de poisson et de mollusques - farine de poisson                          | Utiliser la grille d'échantillonnage. Prélever 1 kg par échantillon et réduire au format d'échantillon de laboratoire.  | 500g  |

**MODIFICATIONS PROPOSÉES AU MANDAT DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (CCRVDF)****(pour fins d'observations)**Changements proposés en caractères *italiques et gras*

Mandat :

- (a) déterminer les médicaments vétérinaires prioritaires pour l'examen de résidus dans les aliments;
- (b) recommander des limites maximales de résidus (LMR) de ces médicaments vétérinaires;
- (c) élaborer au besoin des codes d'usages;
- (d) examiner des méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour la détermination des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments;
- (e) *examiner d'autres questions relatives à l'innocuité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux contenant des résidus de médicaments vétérinaires.*